



"Quel avenir pour les pays du Maghreb ? Entre le dollar, l'EURO, et la création d'une monnaie maghrébine unique"

RAHEM SAMIR :Faculté d'Économie et de Gestion d'Amiens, France

Depuis sa création, en janvier 1999, l'EURO a engendré des changements profonds dans le domaine des relations monétaires internationales. L'évolution considérable qu'il a connue pendant les dernières années lui a permis de mériter le statut de monnaie régionale, voire internationale, puissante parallèle au dollar américain et au yen japonais.

Dans ce contexte, les pays arabes de la rive méditerranéenne en général et les pays du Maghreb¹ en particulier ont été incités à adapter leurs économies à ces mutations afin de tirer le maximum de profit de l'EURO tout en allégeant leur dépendance vis-à-vis du dollar américain.

Notre travail s'articule alors autour du questionnement suivant :

"Quel avenir pour les pays du Maghreb ? Entre le dollar, l'EURO, et la création d'une monnaie maghrébine unique "

Cinq grands axes méritent d'être traités à cet effet.

Tout d'abord, nous tenterons de faire le point sur les grandes mutations marquant l'évolution du système monétaire international (SMI), y compris l'avènement et le renforcement du rôle de l'EURO (évolution du statut régional à celui international).

Ensuite, nous essayerons de présenter l'adaptation des pays du Maghreb au nouveau contexte qui les interpelle (émergence de l'EURO et devenir de la dépendance au dollar).

Aussi, nous tenterons de faire un bilan des efforts des pays maghrébins en matière d'intégration régionale et de déterminer les principaux obstacles qui entravent leur démarche.

Après, nous entamerons un diagnostic de la situation économique et monétaire actuelle des pays du Maghreb afin d'évaluer le degré de compatibilité ou non de l'idée d'une monnaie maghrébine unique avec les critères proposés par la théorie des zones monétaires optimales (ZMO)².

Enfin, nous essayerons de répondre à notre problématique principale concernant l'avenir des pays du Maghreb tout en soulevant une autre question, celle relative au domaine prioritaire qui devrait aujourd'hui bénéficier de plus d'attention de la part des pays maghrébins afin de promouvoir la région et garantir un développement soutenable à leurs économies.

1 Nous entendons par le terme « pays du Maghreb », utilisé tout au long de cet article, les trois pays suivants : l'Algérie, le Maroc et la Tunisie. Étant choisie comme échantillon d'étude, la zone maghrébine, par son poids économique et son influence politique, représente le noyau dur des pays de l'Afrique du Nord qui pourrait plus tard jouer un rôle positif dans l'intégration monétaire des pays arabes.

2 Nous entendons ici par une ZMO, la zone qui regroupe un ou plusieurs pays qui, de manière durable, ont en commun une même monnaie (1er degré d'optimalité) ou qui définissent des changes fixes entre leurs différentes monnaies (2ème degré d'optimalité). Le caractère durable mesure la capacité de la zone à faire face à des crises éventuelles (chocs asymétriques). Et c'est cette capacité qui consacre l'optimalité de la zone monétaire.



Pour ce faire, nous proposons le plan de travail suivant :

- Aperçu général de l'environnement économique et monétaire international :
- L'avènement de l'EURO : Un fait marquant de la fin du 20^{ème} siècle
- L'EURO et le SMI : De la dimension régionale à la dimension internationale
- L'adaptation des pays du Maghreb au nouveau contexte économique et monétaire international : Du dollar à l'EURO...
- Les pays du Maghreb et le dollar : Une dépendance ancienne
- Les pays du Maghreb et l'EURO : Une nouvelle référence prometteuse
- Les pays du Maghreb et l'expérience de coopération régionale: un bilan préliminaire
- Les pays du Maghreb et les efforts d'intégration régionale : Un constat
- Les obstacles à l'intégration des pays du Maghreb : Un bilan insatisfaisant
- L'idée de la monnaie unique et la réalité des pays du Maghreb : Quelle compatibilité avec les critères de constitution d'une ZMO ?
- La théorie des zones monétaires optimales (ZMO) : Les critères
- Application des critères de la ZMO au cas des pays maghrébins : Quelle compatibilité ?
- Pourquoi ce pessimisme quant à l'idée d'une monnaie maghrébine unique ?
- Pour une stratégie économique et monétaire maghrébine viable : Quelles décisions à prendre ?
- Le dollar, l'EURO et la monnaie maghrébine unique : Quel régime de change à adopter ?
- La dimension monétaire est-elle prioritaire dans la politique de développement des pays du Maghreb ?
- Aperçu général de l'environnement économique et monétaire international :

L'histoire économique et monétaire internationale a été marquée par une série d'évènements d'importance diverse. Parmi ceux-ci, la naissance de l'EURO est considérée comme le principal fait marquant du la fin du 20^{ème} siècle, venant non seulement affirmer la forte volonté intégratrice des pays européens, mais surtout enrichir le paysage monétaire international par une monnaie d'envergure mondiale.

-L'avènement de l'EURO : Un fait marquant de la fin du 20^{ème} siècle

Il est tout à fait clair que le monde monétaire de l'année 2005 n'est plus pareil à celui des années 1980 ou 1990. Après l'évènement historique du mois d'août 1971 marquant l'effondrement du système de Bretton Woods, un autre, d'ampleur plus au moins égale, est venu bouleverser la donne internationale au mois de janvier 1999. Il s'agit de la création de l'EURO comme troisième pôle monétaire venant concurrencer le dollar américain et le yen japonais à l'échelle internationale. Ce qui est remarquable dans ce fait historique, c'est que cette nouvelle monnaie ne représente pas uniquement une nation comme c'est le cas du dollar ou du yen, mais toute une communauté de nations qui est la communauté européenne. C'est grâce à cette spécificité que l'EURO a pu avoir deux échos simultanés : le premier à l'échelle régionale (dimension régionale de l'EURO), et le second, au niveau international (dimension internationale de l'EURO).

En effet, la création de la monnaie « EURO » ne date pas des années 1990, elle représente le fruit d'un long processus, entamé pour la première fois à la fin des années soixante suite à la fragilisation du système de Bretton Woods, venant achever les multiples tentatives de reconstruction EUROpéenne.

En tournant les pages de l'histoire nous nous rendons compte que l'idée de *l'unification monétaire européenne* doit beaucoup au *rapport inédit de Werner*³, Premier ministre du Luxembourg, de 1970 publié à une époque où la menace d'instabilité engendrée par un dollar hégémonique, affaibli, souciait le monde entier.

³ Ce rapport a visé une unification monétaire progressive s'effectuant en plusieurs phases dont la dernière devrait s'achever en 1980.



L'effondrement du système de Bretton Woods en 1971 a fait passer le monde du système de change fixe au flottement général des monnaies⁴. Ainsi, l'idée embryonnaire de l'unification monétaire de l'EUROpe fut avortée.

De ce fait, sept pays EUROpéens ont lié, en 1972, leurs parités dans le cadre du «*serpent monétaire EUROpéen*»⁵. Cependant, cette tentative visant à immuniser les taux de change EUROpéens intra-régionaux s'est montrée très fragile.

C'est grâce à l'intensification de la coordination monétaire EUROpéenne, guidée essentiellement par l'axe franco-allemand dont les leaders sont respectivement Valéry Giscard d'Estaing et Helmut Schmidt, que l'*ECU* fut créée en 1979⁶.

Depuis, le *système monétaire EUROpéen (SME)*⁷ se voyait comme un pas plus avancé vers l'unification monétaire EUROpéenne⁸. Cependant, la confiance qu'il a créée, entre 1987 et 1992, s'est rapidement effondrée à la suite de la crise monétaire de 1992.

La grande mutation s'est opérée à la suite du *rapport Jacques Delors*, président de la commission EUROpéenne, qui, dans une vision ne s'éloignant pas trop de celle de Werner, proposa de compléter le traité de Rome instituant la Communauté EUROpéenne par un autre envisageant une unification progressive des monnaies EUROpéennes. Cette initiative a débouché, en décembre 1991 aux Pays-Bas, sur la signature du *traité de Maastricht* fixant les grandes lignes du projet d'unification monétaire EUROpéenne⁹. Depuis, l'effort de coordination entre les membres n'a pas cessé d'évoluer pour les inciter en juin 1997 à adopter le «*pacte de stabilité et de croissance*» dans une perspective de maîtrise et d'harmonisation de leurs politiques budgétaires.

Le rêve est devenu réalité le 1er janvier 1999, date marquant le lancement officiel de la monnaie unique et la transformation du statut des monnaies de la zone pour devenir des subdivisions de l'EURO. Ainsi, la politique monétaire communautaire fut confiée à la BCE.

4 On est passé donc du régime monétaire international de taux de changes « fixes mais ajustables » par rapport au dollar, lui-même convertible en or à un prix fixe : « étalon dollar-or », au « dollar flottant ». Dans ce cadre, les pays en développement avaient le choix entre le rattachement de leur monnaie soit au dollar, soit à d'autres devises, soit à un panier composite.

5 En effet, les Accords de Bâle en avril 1972 ont mis en place un système fixant des marges qui encadrent, ou encore limitent les variations des cours de change. Ces derniers, entre les monnaies EUROpéennes, ne varieraient que dans la limite de 2,25% ; c'est le serpent monétaire. Particularité du système, les cours des devises EUROpéennes ne pouvaient fluctuer que dans une limite de plus ou moins 2,25% par rapport au dollar; le serpent est dans le tunnel.

6 « L'ÉCU, EUROpean Currency Unit, est à la fois une unité de compte autour de laquelle s'organise le *système monétaire EUROpéen (SME)*, une monnaie de règlement pour régler les soldes d'intervention et une monnaie de réserve gérée par le Fonds de coopération monétaire (FECOM) créé en avril 1973. La valeur de l'ÉCU est calculée selon une moyenne pondérée de la valeur de toutes les monnaies participantes, un "panier" de monnaies en fin de compte ». Voir « Oppermann J., (2000), «l'EUROpe monétaire : de l'union EUROpéenne des paiements à l'EURO», Groupe de recherche sur l'intégration continentale, Université du Québec à Montréal, p.28 ».

7 Tirant les constats de l'expérience décevante du serpent, « il a été convenu à Brême, le 5 décembre 1978, d'instituer le *Système monétaire EUROpéen (SME)*. Celui-ci se distingue du système précédent par le fait que les fluctuations de changes, ou marges de fluctuation, sont calculées en fonction du cours-pivot établi par rapport à l'Écu et non plus par rapport au dollar. L'objectif principal demeure toutefois la prévention des fluctuations entre monnaies EUROpéennes par le fait de limiter l'incertitude des coûts liée aux risques de change, par ailleurs si dommageables pour le Marché Commun ». Voir « Oppermann J., (2000), idem, p.28 ».

8 Les premiers membres qui ont intégré le SME, dès mars 1979, sont la Belgique, le Danemark, la France, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la République fédérale d'Allemagne et le Royaume-Uni.

9 Parmi celles-ci nous pouvons citer la création de la Banque Centrale EUROpéenne (BCE), les étapes de ce processus d'intégration monétaire et les conditions que devra remplir chaque pays pour rejoindre la nouvelle monnaie unique rebaptisée en décembre 1995 à Madrid : *EURO*. À noter que la décision de joindre l'EURO fut difficile pour l'Allemagne réunifiée, possédant déjà une monnaie forte (Deutschemark). Les autres participants ont préféré de s'aligner à l'EURO plutôt que de voir leur monnaie dominée par le mark.



Enfin, le 1^{er} janvier 2002, douze pays participants ont commencé à utiliser, pour la première fois, les pièces et les billets en EUROS dans l'espace dit : zone EURO¹⁰. C'est de cette manière que la monnaie unique a élargi le sens et la portée de la construction EUROpéenne par rapport à son idée initiale de 1957, en rassemblant, dans plusieurs domaines, ce nombre important de pays malgré toutes leurs différences.

Depuis, on ne parle plus d'une union économique, mais d'une union économique et monétaire EUROpéenne et bien sûr de l'EURO comme une *véritable monnaie régionale*.

Aujourd'hui, le bilan concernant l'impact intra régional de l'EURO, symbole de fierté et d'unité des pays EUROpéens, est satisfaisant. Cela malgré toutes les difficultés, logiques, qu'il rencontre actuellement et qui se justifie essentiellement par l'effet « temps » (monnaie encore jeune).

Si le taux de croissance économique mondiale a augmenté de 3,0% en 2002 à 3,9% en 2003, celui de la zone EURO a reculé à 0,4%, contre 0,9% en 2002. Néanmoins, celui-ci est attendu à la hausse avec l'augmentation des exportations qui accompagne les prévisions d'évolution du commerce mondial. En ce qui concerne le taux d'inflation, nous constatons qu'il a nettement baissé au sein de la zone EURO en passant de 2,3% en 2002 à 2,1% en 2003, se rapprochant ainsi du taux d'inflation mondiale qui est estimé à 1,8% (2003). Le bilan est mitigé en matière du commerce extérieur des pays de la zone EUROpéenne au cours de l'année 2003. Au moment où la France et l'Italie assistent à une évolution négative de leur exportations -2,1% et -3,9 % respectivement accompagnée d'une évolution timide ou pareille concernant leurs importations 0,9% et -0,6% respectivement ; l'Allemagne connaît une stabilité quant à son commerce extérieur avec des taux de 1% pour les exportations et de 2,1% pour les importations. Toutefois, le compte de la balance courante de l'UE a atteint 21,9 Milliards de Dollars US (Mds de \$US) en 2003, période au cours de laquelle celui des Etats-Unis assistait à un creusement important en passant de 480,9 Mds de \$US en 2002 à 541,8 Mds de \$US en 2003. La zone a connu également en 2003 une baisse des taux d'intérêt (de 2,8% en 2002 à 2,0% en 2003) au même titre que les Etats-Unis (1,2% en 2002 à 1,0% en 2003). Cependant, le taux de change de l'EURO a augmenté considérablement par rapport au dollar US. Ainsi, le prix de dollar a enregistré une baisse de 16,5% en 2003 vis-à-vis de l'EURO, contre 5,2% en 2002¹¹.

Mais quand en est-il de la dimension internationale de l'EURO ?

-L'EURO et le SMI : De la dimension régionale à la dimension internationale

L'idée de l'EURO a été initialement conçue et pensée dans une *perspective communautaire*. La *dimension internationale* de cette monnaie unique n'intéressait pas les membres de l'UE autant que l'objectif du renforcement de la puissance intégratrice du grand marché EUROpéen, parachévé en 1993, et de favorisation de l'intégration des marchés de capitaux par l'incitation au développement d'un marché financier EUROpéen unique, doté de la profondeur et de la liquidité attendues aujourd'hui par les investisseurs.

C'est après avoir réalisé les objectifs internes, déjà signalés, que la question des *retombées internationales* a commencé à occuper les membres de l'UE. Ils ont réalisé que l'ambition d'une EUROpe forte économiquement et monétairement et influente politiquement au niveau régional ne peut se concrétiser que s'ils tirent le maximum de profit de l'interdépendance qu'impose la mondialisation pour garantir un nouveau rayonnement à l'échelle internationale. Cela ne pourrait se faire évidemment qu'à travers la mise en place d'une stratégie claire vis-à-vis des partenaires externes de la région à savoir les pays du Sud de la méditerranée en tant que partenaires potentiels et les Etats-Unis et le Japon comme principaux pays concurrents. Rôle laissé aux institutions régionales EUROpéennes à savoir la BCE.

10 Il s'agit de 12 pays de l'Union EUROpéenne (UE) suivants : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, et le Portugal.

11 Voir à cet effet le Rapport annuel arabe 2004, pp.1-11.



Cette dynamique engendrée par l'émergence de l'EURO a profondément influencé l'architecture du système monétaire international et aussi les comportements des acteurs financiers. On est passé d'une *configuration bipolaire* dominée par le dollar et le yen à une autre *polycentrique*, certes encore imparfaite et déséquilibrée, ayant comme trois pôles : le dollar, le yen, et l'EURO¹².

Quoique son envergure n'atteint pas celle du dollar, l'EURO se voit en train de garantir petit à petit une place plus importante à l'échelle internationale¹³. Plusieurs économistes aujourd'hui le considèrent comme une *monnaie internationale*, au même pied d'égalité que le dollar. Cela en remplissant, même partiellement, les trois fonctions : unité de compte, moyen d'échange, et réserve de valeur¹⁴.

S'agissant des usages de facturation dans le commerce international, le fait notable, depuis vingt ans, est la réduction continue de la part relative du dollar américain dans les pratiques de paiement. Comme l'indique le graphique n°1, cette part ne représente que 48 % en 1998, à la veille de la naissance de l'EURO. Au fil du temps, les devises EURO péennes ont conquis une part relative qui semble adéquate avec le poids commercial de l'EUROpe sur la scène internationale.

Aussi, sur les marchés de capitaux, le rééquilibrage est encore plus net. Concernant le marché des changes, les statistiques de la Banque des Règlements Internationaux (B.R.I.) révèlent que le dollar sert à libeller 41,8 % des transactions (en 1996), contre 35 % pour l'ensemble des devises EURO péennes. Tandis que sur les marchés dédiés aux nouveaux produits financiers (marchés financiers dérivés), la part relative du dollar est encore plus faible (32 % en l'an 2000)¹⁵.

Sur le marché des obligations internationales, les devises EURO péennes se sont hissées, en vingt ans, à un statut enviable vis-à-vis du dollar américain. En effet, au premier trimestre de l'an 2000, elles libellaient déjà près de 30 % des obligations internationales (contre 47,2 % pour le dollar américains)¹⁶.

Enfin, en ce qui concerne la détention des réserves officielles de change, les statistiques du F.M.I. (fin 1999) soulignent que le dollar demeure la devise-clef à l'échelle internationale (les 2/3 des réserves officielles sont encore libellées en cette monnaie)¹⁷. Une analyse plus fine de ces statistiques permet toutefois de nuancer la perception qui découle de ce premier constat. En effet, les pays en développement et, surtout, les pays émergents, gros détenteurs de réserves officielles¹⁸, semblent plus enclins que les pays industrialisés à diversifier ces dernières. Il est fort probable donc que l'actuel processus d'appréciation de l'EURO vis-à-vis du dollar incitera ces pays émergents à poursuivre dans cette voie.

A cet effet, il paraît que le yen tend plus à jouer le rôle d'une *monnaie de crédit international*,

12 A cet égard, H. Bourguinat voit que l'avenir du SMI est bipolaire (dollar/EURO). Il va même à une thèse extrême d'un SMI unipolaire dominé par le dollar. Pour lui, « ...il n'y avait guère à compter sur le yen pour constituer rapidement une organisation tripolaire des paiements internationaux, on risquait alors d'aller au régime bipolaire car formé du seul dollar et de l'EURO. Tel était d'ailleurs le schéma théorique dominant qui était retenu à la veille du lancement de l'EURO. En lui-même, il n'était pas entièrement rassurant ». Voir « Bourguinat H., (2001), *L'EURO au défi du dollar*, Economica, Paris pp.92-94».

13 « Jusqu'à la fin de l'année 2000, la production des Etats-Unis représentait près de 25% de l'économie mondiale, la zone EURO près de 20% tandis que le Japon 15%. Ces trois zones ensemble maîtrisent près de 60% de la production mondiale ». Voir « Bourguinat H., (2001), *idem*, pp.92-93 ».

14 Voir dans les annexes le tableau n°1 relatif aux fonctions de la monnaie internationale avec une distinction entre le secteur privé et le secteur public.

15 Voir dans les annexes le graphique n°2 et n°3 concernant respectivement la répartition par devises des transactions de changes et les transactions sur les marchés financiers dérivés (en %).

16 Voir dans les annexes le graphique n°4 sur la répartition par devises du marché des obligations internationales (en %).

17 Voir dans les annexes le graphique n°5 illustrant la répartition par devises des réserves officielles de change (en %).

18 Au moment où les réserves officielles de la zone EURO s'élèvent à 250 Mds de \$US (avril 2000), celles de la Chine représentent 163,9 Mds de \$US (novembre 2000), celles de Taiwan 108,2 Mds de \$US (novembre 2000), celles de Hong Kong 107,5 Mds de \$US (décembre 2000), celles de la Corée du Sud 96,2 Mds de \$US (décembre 2000) et celles de Singapour 77,5 Mds de \$US (novembre 2000). Voir « O.C.D.E. & The Economist (2001) ».



mais n'arrive toujours pas à s'imposer comme monnaie régionale en Asie¹⁹.

Nous pouvons dire alors que, jusqu'à présent, l'EURO a réalisé, en grande partie, ce que les EUROpéens attendaient de lui. Le changement le plus remarquable concerne sans aucun doute le parachèvement de l'intégration de leurs marchés financiers, aspect jouant positivement en faveur d'une croissance de l'attractivité financière de la zone et l'approfondissement de leur intégration commerciale. A ce titre, l'Union fait figure de pôle de stabilité à l'échelle internationale.

Face à ces changements considérables au sein du SMI, les intérêts des pays en développement (PED) en général et des pays du Maghreb en particulier se trouvent marginalisés. Le grand défi qu'ils devraient soulever est celui de l'adaptation de leur économie, et surtout de leur système de change, à toutes ces mutations afin d'éviter de subir des chocs indésirables. L'impact de l'EURO sur eux paraît extrêmement important vu la part des échanges qu'ils effectuent annuellement avec le bloc EUROpéen.

La création de l'EURO a-t-elle été une occasion pour les pays du Maghreb afin d'alléger leur dépendance vis-à-vis du dollar ?

-L'adaptation des pays du Maghreb au nouveau contexte économique et monétaire international : Du dollar à l'EURO...

En plus de sa fragmentation en blocs commerciaux, le monde actuel, sous l'effet de la mondialisation, tend vers le *régionalisme monétaire*. Les deux grands meneurs de ce processus sont le dollar et l'EURO.

Dans ce sens, l'enjeu monétaire est énorme dans le cas des trois pays du Maghreb. Ces derniers semblent être simultanément des partenaires potentiels de l'EUROpe et des Etats-Unis. Leur passé, notamment l'Algérie, témoigne d'une dépendance accrue vis-à-vis du dollar. Cependant, leur lancement dans un partenariat inédit avec l'UE, depuis la tenue de la conférence de Barcelone de 1995, a positivement amélioré la position de l'EURO et son influence sur la conduite de leurs politiques économiques et monétaires nationales. Toute la question est là :

Comment ce basculement vers l'EURO s'est produit et pourquoi ?

-Les pays du Maghreb et le dollar : Une dépendance ancienne

Comme d'autres pays du monde entier, les pays du Maghreb n'ont pas échappé à l'hégémonie internationale du dollar remontant aux années 1950. Cette domination monétaire a, pour plusieurs raisons, perduré même après l'effondrement du système de Bretton Woods en août 1971.

La dépendance vis-à-vis du dollar américain se voit dans plusieurs domaines. Elle est considérable dans quelques un (l'exportation des hydrocarbures en Algérie par exemple) et moins importante dans d'autres.

L'endettement est le domaine où les pays du Maghreb paraissent les plus dépendants. Cette dépendance est demeurée jusqu'à aujourd'hui à des degrés différents. Elle est forte en Tunisie et en Algérie (39% de la dette algérienne est libellée en dollar²⁰, en 2003, contre 43,6 % pour ce qui est de la Tunisie²¹, en 2002, et moins lourde au Maroc (25%)²² pendant l'année 2003.

¹⁹ Au parallèle de ces évolutions, l'internationalisation commerciale du yen reste encore faible par rapport au dollar et aux grands pas franchis par l'EURO. Malgré le poids économique du Japon, le yen trouve des difficultés énormes pour s'affirmer comme référence en Asie pour des raisons autant historiques qu'économiques. A cet effet, le yuan paraît comme concurrent de plus en plus sérieux. Par contre, le yen occupe une place centrale sur les marchés dédiés aux nouveaux produits financiers. Ceci traduit l'importance que les fonds d'épargne nippons accordent à ces nouveaux outils de gestion des risques de marché.

²⁰ Donnée obtenue du site officiel de la Banque d'Algérie.

²¹ Marrakchi C.F., (2002), « Dosage optimale EURO/dollar dans le panier d'ancrage du dinar tunisien », 19ème journée internationale d'économie monétaire et bancaire, Lyon, 6-7 juin 2002, pp.1-21.

²² Donnée obtenue du Rapport du FMI n° 04/164 du juin 2004.



Quant au commerce international des pays maghrébins, nous remarquons un certain recul de la position du dollar par rapport à l'EURO. Aujourd'hui, 2% des exportations algériennes vers les Etats-Unis sont libellées en dollar²³, contre un taux considérable en matière d'importations provenant du même pays atteignant les 35%. Il est de 5,4% et 2,1% respectivement concernant les exportations du Maroc et de la Tunisie vers les Etats-Unis, contre 3% et 1% de leurs importations provenant du même pays. Toutefois, ces pourcentages sont plus importants si l'on intègre les transactions commerciales effectuées avec les pays en dehors des Etats-Unis dont la facturation se fait en dollar²⁴.

S'agissant de la part du dollar dans les réserves officielles de change des pays du Maghreb ainsi que son implication sur leurs marchés de change, elles demeurent toujours considérables avec une remarquable croissance de la position de l'EURO en la matière.

Les multinationales les plus importantes implantées dans ces pays sont originaires des Etats-Unis. C'est le cas aussi des plus rentables. Il en va de même des marques les plus connues. Ce qui renforce l'usage du dollar dans la zone maghrébine.

Les entreprises américaines, contrôlant 21,1 % du stock mondial des investissements directs étrangers (IDE), exercent une influence prépondérante sur certains secteurs économiques très sensibles dans les pays maghrébins. Le secteur qui attire plus d'IDE en Algérie relève du domaine énergétique (hydrocarbures). Nous remarquons la même tendance en ce qui concerne le domaine de tourisme tunisien. Par ailleurs, ce sont les services qui attirent plus d'IDE au Maroc²⁵.

En un mot, il paraît évident que la présence du dollar dans les économies du Maghreb est inévitable. A ce propos, l'équilibre global des pays maghrébins dépend de la stabilité du dollar et vice versa²⁶. Ce constat reste valable jusqu'à aujourd'hui, même après l'apparition de l'EURO, quoique à des degrés d'influence moins importants que ceux des décennies précédentes.

Quels sont les changements apportés par l'EURO aux économies maghrébines ?

-Les pays du Maghreb et l'EURO : Une nouvelle référence prometteuse

Depuis sa naissance, l'EURO n'a pas cessé d'exercer une force d'attraction puissante sur les pays entretenant des relations commerciales et monétaires potentielles avec les 12 membres concernés de l'UE. Ainsi, on a vu comment cette influence a joué positivement en faveur de la conversion progressive des pays du Maghreb, ayant auparavant des liens solides avec les grandes monnaies EUROpéennes à savoir le deutschemark et le franc, à l'EURO dès son lancement. Cette place privilégiée donnée à l'EURO s'explique par plusieurs raisons. L'importance du volume des échanges commerciaux EURO-maghrébins ; les flux considérables d'investissements directs venant de l'EUROpe à la suite de la conclusion des accords d'association avec l'UE ; ainsi que la recherche des pays maghrébins d'un moyen susceptible d'alléger leur dépendance vis-à-vis du dollar en sont les principales.

A titre indicatif, l'EURO occupe une place considérable dans le commerce extérieur des pays maghrébins. Dans ce cadre, l'Algérie effectue plus de 55% de son commerce extérieur avec les pays EUROpéens regroupés sous l'UE, ce qui leurs donne la première position devant les Etats-Unis. La France, l'Italie et l'Allemagne représentent les trois premiers fournisseurs de l'Algérie qui satisfont à

²³ Cependant, ce pourcentage dépasse les 90% des exportations algériennes, constituées principalement de l'exportation des hydrocarbures libellés en dollar US, vers le reste du monde.

²⁴ Voir le tableau n°2 intitulé : « Place du dollar dans les échanges extérieurs des pays du Maghreb avec les Etats-Unis (2003) ».

²⁵ Il est bon de faire observer qu'il existe plus de 120 sociétés américaines au Maroc dont la moitié sont concentrées dans les secteurs des services, particulièrement les services aux entreprises, 08 sont dans la branche énergie, 6 entreprises dans le textile destiné à l'exportation, 26 entreprises dans les industries métallurgiques, mécaniques et électriques, 07 entreprises dans l'agroalimentaires.

²⁶ Dans ce sens, il est bon de noter que les pertes énormes que subit l'Algérie actuellement, notamment concernant la baisse de ses recettes provenant de l'exportation d'hydrocarbures, ont vraiment fait mal au remboursement de ses dettes libellées en EURO. Cette situation s'explique essentiellement par l'appréciation récente de l'EURO vis-à-vis du dollar de l'ordre de 40%.



plus de 35% de sa demande. Les deux premiers Etats EUROpéens avec l'Espagne forment également ses trois premiers clients aujourd'hui²⁷. Le total de cet échange constitue, en 2002, 15,8 Milliards d'EUROS des exportations algériennes. Il est de 6,2 Milliards d'EUROS dans le cas marocain, et 6,3 Milliards d'EUROS dans celui tunisien. Par ailleurs, ces pourcentages sont respectivement de 7,4 Milliards d'EUROS, 7,3 Milliards d'EUROS, 7,9 Milliards d'EUROS, en ce qui concerne les importations algériennes, marocaines, et tunisiennes²⁸.

En plus de la place capitale qu'il occupe au sein des réserves officielles de change des banques centrales maghrébines, la part de l'endettement des pays maghrébins libellée en EURO constituait, en 1997, près de 35% de la dette algérienne et tunisienne. Le Maroc est, à cet effet, le pays maghrébin le plus endetté en EURO avec un pourcentage de 56%. Ces taux ont évolué pendant les dernières années.

L'implantation des entreprises EUROpéennes dans les pays du Maghreb est de son côté assez importante. Leur nombre a augmenté depuis les années 1995. Les flux d'investissements directs étrangers d'origines EUROpéennes vers le Maghreb ont atteint, pendant l'année 2000, 326 Millions d'EUROS. Seul, le Maroc reçoit près de 210 Millions d'EUROS par rapport au total susvisé. La part de ses deux autres voisins est moins considérable.

Enfin, nous constatons bien que la dépendance des pays maghrébins bascule entre un dollar très dominant dans le cas algérien et tunisien (dette extérieure) et un EURO fort puissant dans le cas marocain (dette extérieure et IDE notamment).

A cet égard, le choix d'un régime de change optimal pour les pays maghrébins, doublement influencés par le dollar et l'EURO, leur pose d'énormes difficultés. Cet état de fait pousse à réfléchir à la mise en place d'un régime de change plus viable.

Dans ce sens, une question importante mérite d'être posée en ce qui concerne l'avenir monétaire des trois pays maghrébins.

Une action collective en vue d'une stabilité soutenable des régimes de change des pays du Maghreb ne serait-elle pas plus bénéfique que de pratiquer la politique de chevalier seul ?

-Les pays du Maghreb et l'expérience de coopération régionale: Un bilan préliminaire

La dynamique actuelle du SMI est une source de chocs monétaires divers. Les pays en développement sont les plus exposés à ce genre de danger. Dans ce sens, *la stabilité monétaire*, en tant que « bien public international », devient indispensable pour les pays souhaitant améliorer leur crédibilité vis-à-vis des investisseurs étrangers et faciliter la mise en œuvre de leurs politiques économiques de moyen et long terme.

Face à ces mutations, de nombreuses décisions de grande ampleur ont été prises par les dirigeants des pays arabes afin de pouvoir maîtriser les différents défis qu'impose la mondialisation d'aujourd'hui. La mobilisation de l'action collective dans les domaines économique et monétaire étaient fortement recherchée pour tracer une vision de coopération régionale viable susceptible de défendre les intérêts des pays concernés vis-à-vis de la puissance de leurs partenaires du Nord, se montrant bien organisés au niveau régional²⁹.

Devant ce constat, la question relative à l'avenir économique et monétaire des pays du Maghreb reste largement posée. Précisément, nous nous intéressons à *la possibilité ou non de mettre en place une monnaie unique* pour les trois pays maghrébins dans la perspective de promouvoir leurs économies et garantir une croissance stable et soutenable.

27 Données obtenues du site officiel des douanes algérienne : www.douane.gov.dz/cnis/stat/

28 Voir la Réunion des ministres du commerce de l'UE et des pays de la Méditerranée du 19 Mars 2002, « TOLEDE », EUROstat.

29 Signalons que nombre de pays asiatiques, récemment secoués par des crises financières d'ampleur exceptionnelle, envisagent aujourd'hui de créer une organisation régionale des changes directement inspirée de l'expérience EUROpéenne. La thématique de la stabilité organisée autour d'une devise-clef gagne donc du terrain et traduit une revendication de plus en plus répandue en faveur d'une maîtrise collective et souple d'une finance internationale trop longtemps débridée.



Pour ce faire, nous allons tout d'abord faire le point sur les efforts d'intégration régionale dans les pays arabes en générale et les pays du Maghreb en particulier, puis déterminer les obstacles majeurs à cet effet, pour tenter en fin de compte de tester le degré de compatibilité de la situation de la zone maghrébine avec les critères nécessaires à la formation d'une zone monétaire optimale (ZMO).

-Les pays du Maghreb et les efforts d'intégration régionale : Un constat

Le Monde arabe est une réalité sociopolitique en pleine mutation. De par sa position géopolitique en Méditerranée, les ressources énergétiques (plus de 50% des réserves en pétrole et en gaz naturel mondiales) dont il dispose, et le potentiel démographique, il occupe une place importante si non stratégique sur la scène régionale.

En dépit des découpages administratifs hérités de la colonisation, des volontés affirmées d'unité persistent dans le Monde arabe. Les années cinquante et soixante ont été marquées par des tentatives concrètes d'organisation et de coopération économiques dans le cadre de la Ligue Arabe, ou bien du Maghreb.

Dans le même ordre d'idées, la création de la *Ligue des Etats arabes* est une des premières expériences régionales tentées dans le monde puisqu'elle remonte à 1945³⁰. Elle précède donc pratiquement toutes les autres organisations régionales.

A cet effet, la Ligue a consacré plus d'un demi-siècle d'efforts ininterrompus au service de la coopération arabe, au cours duquel elle a jeté les fondements d'une action arabe commune en créant un grand nombre d'institutions, de pactes, d'accords et de résolutions³¹. Mais toutes ces initiatives n'ont été que partiellement mises en application, ce qui explique l'efficacité pratique limitée de la Ligue en comparaison avec l'Union Européenne.

Sur le plan monétaire, les pays arabes sont arrivés à créer en 1976 le *Fonds Monétaire Arabe* comme organisation régionale chapotant les politiques monétaires des membres. Celui-ci regroupe actuellement 22 Etats³². Ses principaux objectifs sont : la correction des déséquilibres des balances de paiement et la veille à la suppression des obstacles relatifs aux paiements courants entre les membres ; la réflexion et la mise en place des politiques et des techniques de coopération monétaire arabe ; le développement des marchés financiers, du commerce ainsi que des investissements extérieurs arabes ; et enfin, la préparation de l'environnement nécessaire à la création d'une monnaie arabe unique.

Cependant, l'efficacité de cette institution demeure jusqu'à présent limitée à défaut d'une forte volonté de coopération monétaire de la part des membres³³.

De plus, d'autres organismes régionaux ont été créés en dehors du cadre de la Ligue des Etats arabes. Il s'agit du *Conseil de coopération du Golfe* (1981), ainsi que du *Conseil de coopération arabe*³⁴ et de l'*Union du Maghreb arabe - UMA* (1989)³⁵.

30 A signaler que la garantie de la liberté de circulation des capitaux, des marchandises et des personnes, et surtout le droit de chacun à travailler et à posséder des biens faisaient partie des principaux objectifs de la création de la Ligue des Etats arabes.

31 De nombreux accords de coopération multilatérale ont été signés au sein de la Ligue arabe. Nous pouvons citer à titre d'exemple l'Accord de défense commune et de coopération économique (1950), l'Accord pour l'Union économique (1957), la résolution concernant la constitution d'un Marché commun arabe (1964), la Stratégie pour une action économique arabe commune (1980), le Pacte pour une action économique nationale conjointe (1980), la Convention visant à faciliter et à développer les échanges commerciaux entre les Etats arabes (1981), la Convention type visant à favoriser l'investissement de capitaux dans les Etats arabes (1981) et la Zone arabe de libre-échange (1997).

32 Il s'agit de la Jordanie, Imarates arabes Unies, Bahreine, Tunisie, Algérie, Djibouti, Arabie saoudite, Soudan, Syrie, Somalie, Irak, Oman, Palestine, Qatar, Kuwait, Liban, Libye, Egypte, Maroc, Mauritanie, Yémen, Comores.

33 De même, le Fonds monétaire arabe, le Conseil économique arabe, et le Conseil des présidents des banques arabes n'ont pas su garantir la liberté des transferts monétaires arabes dans la région, même entre pays entretenant des relations relativement étroites comme les Etats membres du Conseil de coopération du Golfe, qui auraient pu s'inspirer de l'introduction de l'EURO dans l'Union Européenne pour initier une union monétaire, mais qui ne l'ont pas fait.

34 Ici aussi, le bilan est nuancé. Le Conseil de coopération du Golfe a tout ce qu'il faut pour réaliser une véritable coordination entre ses membres à savoir les ressources financières abondantes et les régimes et politiques économiques similaires. Mais il a été incapable d'adopter des programmes



Les rédacteurs du Traité constitutif de l'UMA se sont mis d'accord pour la réalisation d'un certain nombre d'objectifs très ambitieux³⁶. Concernant le domaine économique, il a été prévu de concevoir une stratégie solide visant l'amélioration du développement industriel, agricole, et commercial des Etats membres à travers la mise en place de projet de développement communs et la prise de décisions convenables en la matière. Pour cela, il a été créé quatre comités spécialisés à savoir le comité de sécurité alimentaire, le comité de l'économie et finances, le comité d'infrastructures économiques, et celui des ressources humaines. Aussi, parmi les plus importantes décisions qui ont été prises dans le domaine monétaire et financier, la création de la *banque maghrébine d'investissement et du commerce extérieur* au mois de mars 1991 qui avait pour objectif la constitution d'une économie maghrébine intégrée et interdépendante moyennant la conception, l'élaboration ainsi que le financement des projets agricoles et industriels d'intérêts commun dans les pays maghrébins, l'encouragement des flux de capitaux, et l'optimisation de ceux-ci dans des projets économiquement rentables, et enfin, la promotion des échanges commerciaux entre les membre.

Malheureusement, depuis sa création, le rôle qu'on s'attendait de l'UMA n'a pas été rempli. Ses activités ont été gelées quelques années après sa création en raison des conflits politiques existants entre ses membres.

Les choses se sont déroulées autrement avec le partenaire EUROpéen. Les pays maghrébins ont entamé des négociations avec l'UE en vue de signer des accords d'association durables. Certaines négociations EURO méditerranéennes ont débuté bien avant la conférence de Barcelone du 1995. Elles ont débouché sur les premiers accords de la nouvelle génération conclus entre l'UE et la Tunisie, le 17 Juillet 1995, et l'UE et le Maroc, le 26 Février 1996. D'autres ont nécessité plus du temps pour s'achever à savoir le cas de l'Algérie (décembre 2001)³⁷.

Ce rapprochement réciproque n'est pas le fruit du hasard. Il répond bien à ce que l'on appelle généralement le *régionalisme ouvert*³⁸. De surcroît, il ne s'explique pas seulement par un lien de proximité qui unit économiquement les pays du Bassin méditerranéen, mais également par des liens historiques, politiques³⁹ et culturels beaucoup plus profonds⁴⁰.

d'industrialisation unifiés. Quant à la deuxième initiative mentionnée plus haut, les choses se sont encore moins bien passées, puisque le Conseil de coopération arabe a gelé ses activités un an après sa mise sur pied, paralysé par les divergences politiques entre les Etats membres.

35 L'UMA a été créée le 17 février 1989 lors d'une réunion à Marrakech des Chefs d'Etats d'Algérie, de Libye, de Mauritanie, du Maroc et de Tunisie. Ses institutions se composent du Conseil des Chefs d'Etat, du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères, d'un Comité de suivi, d'une Cour de Justice composée de dix membres (deux par pays) compétente pour les différends entre parties ressortissantes de pays membres, d'une Chambre Consultative composée de 30 délégués par pays ainsi que de quatre Commissions ministérielles spécialisées. Son secrétariat n'est pas fixé et suit pour l'instant la présidence qui passe annuellement d'un Chef d'Etat à l'autre.

36 Il s'agit du : 1- renforcement des liens de fraternité qui unissent les Etats membres et leurs peuples, 2-la réalisation du progrès et de la prospérité des sociétés qui les composent et la défense de leurs droits, 3-la contribution à la préservation de la paix fondée sur la justice et l'équité, 4-la poursuite d'une politique commune dans différents domaines, 5-la veille à la réalisation progressive de la libre circulation des personnes, des services, des marchandises et des capitaux.

37 Ces accords sont entrés en vigueur au mois de mars 1998 concernant le cas de la Tunisie et au mois de mars 2000 pour celui Maroc. Cependant, l'accord de l'Algérie attend sa toujours sa ratification de la part de tous les membre de l'UE. Pour l'instant, mis à part les Pays Bas, 14 pays de l'UE ainsi que le parlement EUROpéen ont ratifié cet accord.

38 Par régionalisme ouvert, nous entendons tout accord plurilatéral qui a pour caractéristiques d'être non exclusif et d'être ouvert à d'éventuels nouveaux membres. Dans ce type d'intégration régionale, il est possible de mobiliser des pays ayant des niveaux de développement très différents afin de réaliser un objectif qui leur est commun (accords nord/Sud par exemple).

39 « Une thèse récente (Martinez et Hibou, 1998) a soutenu de façon iconoclaste que les raisons explicatives de la signature d'accords de libre-échange régionaux par les pays du Sud et l'Est méditerranéens (PSEM) seraient à rechercher non dans des facteurs économiques mais dans les facteurs politiques : la volonté des régimes autoritaires, et des équipes dirigeantes minoritaires de ces pays, de se tailler les habits d'une légitimité internationale sans réformes politiques internes majeures. La thèse exprime des doutes sur la possibilité pour ces régimes de se réformer d'eux-mêmes et de mettre en place une démocratie réelle. Elle considère que le libre-échange va contribuer à pérenniser, voire à renforcer, les régimes autoritaires



Depuis 1995, les trois pays maghrébins ont entamé des politiques d'ouverture commerciale vis-à-vis de l'EUROpe et des réformes institutionnelles et organisationnelles considérables. Cependant, celles-ci ne leur a pas permis d'atteindre les objectifs envisagés (croissance, stabilité économique et politique, etc.). Le degré du bénéfice obtenu par chacun des accords d'association EURO méditerranéens diffère d'un pays à l'autre.

Une chose paraît évidente à ce propos, c'est que l'Algérie, le Maroc et la Tunisie ont négocié leur avenir économique individuellement vis-à-vis du partenaire EUROpéen, mais pas en tant que groupe maghrébin puissant. Cela nous révèle clairement un des aspects manquant la façon d'agir de ces pays au niveau régional, qui est *l'esprit d'action collective*.

Mais qu'en est-il des autres aspects défailants de la coopération maghrébine ?

-Les obstacles à l'intégration des pays du Maghreb : Un bilan insatisfaisant

Les pays arabes semblent être le groupe d'Etats ayant le potentiel le plus élevé au monde en matière de coopération, voire d'intégration. Cependant, cet atout ne peut pas conduire automatiquement à la réussite tant qu'il demeure mal exploité.

La zone maghrébine suscite à cet effet de nombreux doutes et craintes quant à son avenir économique et monétaire. Depuis une quinzaine d'année, les pays du Maghreb assistent à une évolution très lente de leur commerce intra-régional, ce qui crée beaucoup de incertitude concernant la possibilité ou non d'adoption d'une *monnaie unique* au niveau régional.

Mais avant d'entamer l'étude de cette question, il paraît opportun de soulever les principaux obstacles qui empêchent actuellement l'avancement de la coopération maghrébine.

A cet égard, nous pouvons résumer ces contraintes dans les points suivants :

➤ La volonté d'imiter d'autres regroupements économiques comme l'UE sans tenir véritablement compte de la situation de la zone maghrébine, ni se demander si les initiatives de ces autres regroupements sont adaptées aux ressources et possibilités des pays arabes⁴¹.

➤ L'absence d'une entité régionale représentant et défendant les intérêts communs des pays maghrébins dans les négociations multilatérales, ce qui affaiblit le point de vue maghrébin par rapport à celui de son partenaire.

➤ L'intégration Nord-sud que ces pays ont entamé avec les pays de l'UE dans le cadre des accords d'association EURO-méditerranéens reste limitée car demeure une intégration de « second niveau » qui laisse les pays maghrébins à la périphérie au lieu de participer directement au cœur de l'accord d'intégration à l'inverse du cas du Mexique qui a intégré directement le centre de l'ALENA⁴².

en place et bloquer les possibilités d'évolution démocratique ». Voir : «Kébabdjian G., (2002), "Économie politique du régionalisme : le cas EURO-méditerranéen", *Colloque de Sousse sur le thème : " Économie méditerranéenne monde arabe", 20-21 septembre 2002*».

40 En se référant à la grille d'analyse multicritère de Whalley (1998) montrant, sur le plan empirique, quelle est la spécificité des objectifs visés par les accords d'association découlés de la conférence de Barcelone, nous trouvons que la recherche des gains commerciaux traditionnels ; du renforcement des politiques de réformes intérieures à l'image de la transition démocratique interne de la Grèce, l'Espagne et le Portugal ; de l'augmentation du pouvoir de négociation multilatéral ; de la construction d'un système de garanties réduisant l'incertitude pour les opérateurs étrangers, notamment les investisseurs ; du soutien des articulations entre les dimensions économiques et non économiques, paix et sécurité collective notamment ; et enfin, de l'augmentation du champ de manoeuvre stratégique entre les niveaux régionaux et multilatéraux sont autant de motivations encourageant les pays du Nord à nouer des liens profonds et multidimensionnels avec ceux du Sud.

41 On peut citer, par exemple, l'instauration progressive du principe de libre-échange, mis en place dans l'espoir d'aboutir à une intégration économique arabe, mais qui se fait sans prendre en considération la capacité de production limitée des pays arabes ou la similarité de leurs productions, ce qui les prive des bienfaits attendus de la complémentarité. En plus, il n'existe aucun lien univoque, ni sur le plan logique ni sur le plan économétrique, entre l'ouverture commerciale et le développement. L'ouverture peut être favorable à la croissance tout comme le contraire.

42 Pour Kébabdjian, le but central de l'Union EUROpéenne n'est ni la création d'une région économique ni la volonté de consolider une zone d'influence : il est d'organiser une zone d'indifférence. À l'opposé, la logique de l'ALENA est une logique d'"intégration profonde" qui tend en réalité à faire disparaître l'économie mexicaine comme entité économique autonome face à l'hégémonie américaine. Dans ce sens, il paraît que la fin de la



- La disparité des systèmes économiques et des types de régimes politiques maghrébins, qui peut se traduire par des priorités économiques et sociales différentes selon les pays et par des attitudes variées à l'égard des moyens et des objectifs de la coopération.
- Les objectifs parfois excessivement ambitieux et idéalistes assignés à la coopération et la tendance à considérer qu'elle a échoué si ces objectifs ne sont pas atteints⁴³.
- L'efficacité limitée des accords multilatéraux conclus et des organismes chargés de leur mise en œuvre.

Jusqu'ici, nous pouvons dire que le bilan de l'intégration économique maghrébine est maigre. Nous pouvons être pessimiste quant à l'avenir monétaire de ces pays si les choses actuelles restent à l'identique. C'est pour ne pas en arriver là, que notre article va tenter dans la section suivante de tester la possibilité ou non de mettre en place une monnaie maghrébine unique.

Il serait opportun alors de poser la question suivante :

Les trois pays maghrébins pourraient-ils former une zone monétaire optimale ?

-L'idée de la monnaie unique et la réalité des pays du Maghreb : Quelle compatibilité avec les critères de constitution d'une ZMO ?

D'après A. Fourçans, l'idée de la monnaie unique pourrait être prometteuse pour ses membres à l'image du modèle EUROpéen. Pour lui, « il n'y aurait aucune raison de maintenir les différentes monnaies liées par des parités fixes, une seule monnaie pour l'ensemble de la zone constituerait un système d'efficacité supérieure »⁴⁴.

En effet, une *monnaie maghrébine unique* pourrait conforter le commerce extérieur et l'entrée des investissements étrangers et surtout garantir à leurs économies en sa totalité une stabilité durable⁴⁵.

Il est opportun alors de faire un aperçu de la littérature relative à la théorie des zones monétaires optimales pour tenter après d'appliquer ses critères sur les trois pays en question. Cette démarche va nous permettre de déboucher sur une conclusion claire concernant la compatibilité ou non de l'idée d'une monnaie maghrébine unique avec le contexte économique et monétaire des membres.

-La théorie des zones monétaires optimales (ZMO) : Les critères

Une zone monétaire optimale (ZMO) est fondée essentiellement sur la volonté commune d'un ensemble d'Etats de renoncer à utiliser mutuellement le taux de change comme instrument de politique économique, soit par le biais de *fixation irréversible de leur taux de change* ou soit par *l'adoption d'une monnaie commune*. A cet effet, les relations monétaires de ces Etats avec le reste du monde continuent à s'opérer à un taux de change variable. L'objectif de la théorie des ZMO, telle conçue par Mundell en 1961, était d'apporter des éléments de réflexion au débat concernant les mérites respectifs des systèmes de changes fixes et de changes flexibles. Pour cela, il se proposait de déterminer un critère permettant de délimiter les frontières d'une zone au sein de laquelle devait exister un système de changes fixes et vis-à-vis de laquelle des changes flexibles devaient être adoptés. Néanmoins, le

Guerre froide a réduit l'importance géopolitique de la Méditerranée et a fait disparaître les raisons politiques d'une intégration des pays du Sud dans l'Union EUROpéenne. Elle a également ouvert soudainement une nouvelle semi-périphérie à l'Est en concurrence directe avec la Méditerranée, comme l'a montrée la prolifération d'initiatives en direction du Centre et de l'Est de l'EUROpe. Voir «Kébabdjian G., (2002), *op.cit*».

43 Les résolutions du Sommet économique d'Amman de 1980 illustrent bien l'incapacité des pays arabes à mettre en œuvre les mesures qu'ils ont adoptées, car elles manquaient de crédibilité et de véritable engagement.

44 Bassoni M., (2001), *op.cit*, p.2.

45 A cet égard, la monnaie unique élimine les coûts de transaction et le risque de change, ce qui favorise le commerce intrazone et stimule l'investissement national et étranger lié à la même zone. Donc, la monnaie unique dispose d'un effet supérieur à celui résultant d'une réduction des variations de change entre les monnaies d'un même ensemble régional, car l'union monétaire va au-delà de parités stables - ou même fixes - et recèle un caractère irréversible.



cadre initial de réflexion présenté par Mundell a été dépassé grâce aux évolutions ultérieures qu'il a connues⁴⁶.

Reste à noter que les différents apports à la théorie des ZMO ont un caractère assez hétérogène. Nous essayerons alors de présenter brièvement dans un ensemble cohérent à quel point ces différentes approches peuvent s'appliquer à une éventuelle expérience maghrébine en matière d'union monétaire.

Mais quels sont les motivations et les critères qui nous permettent d'envisager la constitution d'une ZMO ?

• ***Les motivations et avantages de l'instauration d'une ZMO :***

En analysant le processus d'intégration EUROpéenne nous pouvons extraire les motivations suivantes :

⇒ *Une réponse à une intégration incomplète* : On peut considérer une union monétaire comme une continuation logique du processus d'intégration précédent incomplet, à l'image du modèle EUROpéen basé sur l'idée de "one market, one money".

⇒ *Eviter les risques de retour en arrière dans le processus d'intégration* : l'adoption d'une monnaie unique est un levier puissant susceptible d'éliminer les distorsions informationnelles implicites d'une zone où coexistent plusieurs monnaies afin d'accomplir un véritable marché unique et efficient⁴⁷.

⇒ *L'opportunité de gagner plus de crédibilité* : L'unification monétaire dans le cas EUROpéen a permis à tous les pays membres de bénéficier de la crédibilité de la Bundesbank : inflation faible, politique fiscale et monétaire consistante, indépendance vis-à-vis du gouvernement.

⇒ *Combinaison d'intérêts nationaux complémentaires* : L'union économique et monétaire a permis à la France et à d'autres pays de diluer la prédominance germanique dans les décisions économiques, de l'autre côté, l'adhésion de l'Allemagne marque d'avantage une ferme volonté politique d'intégration et de réconciliation avec le peuple EUROpéen qu'un véritable intérêt économique.

Quant aux *avantages* de l'union monétaire, ils peuvent se résumer comme suit :

⇒ *La réduction du risque* : Le compromis sur certain nombre de prérequis pour une stabilité macro-économique ainsi que la création éventuelle d'une banque centrale régionale indépendante contribueront à faire diminuer le risque pays.

⇒ *La baisse des taux d'intérêt* : Si l'on fait disparaître le risque de change, les taux d'intérêts subiraient une baisse importante.

⇒ *La stimulation des nouveaux investissements* : Une grande confiance sur la préservation de la stabilité et la réduction des taux d'intérêt correspondrait à un facteur catalyseur en faveur des décisions d'investissement des groupes qui opèrent à l'échelle mondiale. De plus, les investissements en capital national seraient eux-mêmes stimulés par cette nouvelle situation.

⇒ *La réduction de l'incertitude affectant les politiques monétaires nationales* : L'union monétaire, via la neutralisation de la parité bilatérale à la suite de la disparition des monnaies

46 La littérature concernant la théorie des ZMO a perdu de vue l'objectif initial du cadre de réflexion présenté par Mundell, à savoir la détermination des critères permettant de délimiter les zones au sein desquelles un ajustement optimal peut être atteint avec la contrainte des changes fixes, pour s'intéresser à l'étude des conditions permettant de minimiser le coût entraînés par le choix d'une intégration monétaire. Autrement dit, les conditions qui permettent que les bénéfices réels des pays ayant renoncé à l'utilisation du taux de change, surcompensent les coûts réels. Le caractère optimal de la zone, qui constituait son aspect le plus essentiel, a donc en quelque sorte escamoté ou oublié.

47 Dans les années 80, l'évolution du serpent monétaire et l'élargissements des bandes de fluctuation à l'intérieur de la communauté économique EUROpéenne a suscité un certain nombre d'interrogations sur la remise en cause du SME. Une solution pour sortir de ce système de change était donc de constituer une union monétaire.



nationales, soulagerait ses membres, du risque de dévaluation unilatérale de la monnaie du voisin, grâce à la disparition de l'incertitude sur la politique de chaque participant.

Mais quels sont les critères nécessaires à la formation d'une ZMO ?

- **Les différents critères de constitution d'une ZMO :**

Conformément à la théorie des ZMO, deux, ou plusieurs, pays auront intérêt à fixer leur taux de change bilatéral ou créer une monnaie unique lorsque les principales conditions⁴⁸ suivantes sont réunies :

- ✓ **La forte mobilité du travail ou la forte flexibilité des salaires et des prix :**

Selon l'article original de **R.A. Mundell** en **1961** sur les ZMO, la principale condition d'optimalité d'une zone économique est la mobilité des facteurs de production susceptible de permettre aux membres de réagir aux chocs externes de façon uniforme. Sous cette condition, un système de change fixe à l'intérieur de la zone et un système de changes flottants vis-à-vis des pays tiers permettent un ajustement rapide des déséquilibres. Ainsi, un choc asymétrique (c'est-à-dire, un choc non partagé avec les autres membres de l'union monétaire) à l'intérieur de la zone se traduit par un mouvement de capitaux et de main d'oeuvre rétablissant l'équilibre entre l'offre et la demande⁴⁹.

- ✓ **La forte ouverture des économies concernées :**

Mac Kinnon a développé en **1963** l'analyse de Mundell en termes d'arbitrage changes fixes - changes flottants à l'intérieur d'une zone économique en ajoutant le degré d'ouverture comme facteur d'optimalité. De ce fait, plus les économies sont ouvertes, plus les changes fixes sont avantageux car ils permettent de stabiliser les économies très sensibles aux variations de changes.

- ✓ **La nature de la spécialisation :**

Selon **Kenen (1969)**, moins les économies sont spécialisées (ou bien, plus elles ont une production diversifiée), moins elles sont sensibles aux chocs, en effet, si la demande pour un produit décline, les conséquences du choc sur la production et sur l'emploi sont bien moins étendues que s'il s'agit de la monoproduction d'un pays. Les économies diversifiées peuvent plus facilement adopter des changes fixes et s'intégrer à une zone monétaire que celles qui ne le sont pas.

- ✓ **L'intégration financière et fiscale :**

Grâce à l'introduction des aspects financiers par **Scitovsky (1967)** et **Ingram (1969)**, il semble aujourd'hui qu'une intégration financière forte soit également un facteur d'optimalité. Celle-ci assure, en effet, aisément les transferts financiers nécessaires à l'ajustement des déséquilibres nationaux. De ce fait, la zone monétaire ne peut fonctionner, et à plus forte raison être optimale, sans une mobilité totale des capitaux et une libéralisation de l'offre des services financiers, c'est-à-dire sans une intégration financière complète. A cela il convient d'ajouter, la co-assurance régionale apportée par un système fiscal intégré et par un budget centralisé (fédéral).

- ✓ **Les critères de cohérence macroéconomique :**

Les conditions d'optimalité se référant à la cohérence macroéconomique de la zone sont de trois ordres. Le premier concerne *la proximité des taux d'inflation* des postulants à l'union monétaire, qui reflète celle de leurs structures économiques et sociales. Le second a trait à leurs *préférences en matière de politiques et de résultats macroéconomiques*, dont l'homogénéité conditionne la cohérence de la gestion des grands équilibres de la future union. Le dernier intéresse la convergence *des crédibilités attribuées aux politiques monétaires nationales*.

48 Il est à noter que la détermination des critères qui suivent s'appuie sur des niveaux d'analyse divers. Par ailleurs leur démarche d'ensemble reste la même : il s'agit de déterminer les conditions d'une stabilisation macroéconomique automatique et optimale dans la zone. C'est-à-dire que les trois équilibres majeurs soient atteints sans recours à la politique économique.

49 En revanche, en l'absence de mobilité des facteurs de production, une zone économique n'est pas optimale et un choc asymétrique nécessite un ajustement monétaire sans quoi la région touchée subira un accroissement du chômage et un déficit de sa balance des paiements, alors que les pays partenaires auront une balance excédentaire et des tensions inflationnistes.



➤ **La proximité des taux d'inflation :**

J. M. Fleming (1971) et **G. Magnifico (1974)** développent une analyse relativement proche qui les conduit à privilégier la variable des prix pour définir une ZMO. Si les taux d'inflation (Fleming) ou si les " propensions nationales à l'inflation " (Magnifico) sont les mêmes entre partenaires, l'ensemble constitue une ZMO. En apparence nominal, ce critère repose sur des fondements réels⁵⁰.

➤ **L'homogénéité des préférences :**

L'union monétaire est un bien collectif, reflet d'une demande commune aux populations des différents pays. Si les échanges entre les pays membres sont intenses et si les préférences sont proches, à la fois pour les biens privés et pour les biens collectifs (indivisibles, non susceptibles d'exclusion) ces pays remplissent les conditions pour constituer entre eux une zone monétaire optimale⁵¹.

Dans la sphère économique, **C. Kindleberger (1986)** considère un système commercial ouvert, les fonctions d'une monnaie internationale, ou un système de changes fixes, comme des biens publics internationaux car ils disposent des attributs traditionnels des biens collectifs.

De même, **R. Cooper (1976)** s'intéresse aux biens publics découlant des accords de coopération régionale. Pour lui, l'union monétaire est un bien collectif régional, dont la fourniture se justifie par des gains d'efficacité monétaire qu'elle assure à ses membres. Cependant, la stabilité qu'elle engendre, considérée à son tour comme un bien public régional, suppose une homogénéité des préférences nationales des Etats membres sur le contenu et les objectifs des politiques macroéconomiques.

H. Bourguinat (1999) considère qu'une préférence commune relative aux déterminants macroéconomiques essentiels constitue la « condition suffisante » pour une union monétaire.

➤ **La convergence des crédibilités des politiques monétaires :**

Selon les travaux de **Barro et Gordon (1983)**, la convergence des crédibilités des politiques monétaires est une condition nécessaire pour éviter l'asymétrie de certains chocs extérieurs.

Tous ces avantages laissent songer que le projet d'une monnaie unique pour les pays du Maghreb serait bénéfique. C'est pourquoi nous nous interrogeons ainsi :

La zone maghrébine est-elle une zone monétaire optimale ?

-Application des critères de la ZMO au cas des pays maghrébins : Quelle compatibilité ?

En effet, cette tâche n'est pas facile à effectuer pour deux raisons :

- ⇒ La théorie des ZMO, d'après certains auteurs, propose un modèle de zone monétaire idéal avec des critères très restrictifs qui ont peu de chance d'être vérifiés intégralement en pratique.
- ⇒ Le déficit flagrant en matière de statistiques actualisées et complètes duquel souffrent les pays maghrébins.

Malgré ces lacunes théoriques et empiriques nous tenterons infra de répondre à la question suivante :

50 Les différentiels d'inflation sont le produit de structures nationales différentes, qui sont un facteur essentiel de déséquilibre des paiements. La résorption de ces déséquilibres nécessite de conserver l'outil du taux de change, à moins qu'une convergence réelle entre économies ne leur permette d'adopter une monnaie unique. Sans une convergence des structures économiques et sociales nationales, processus nécessairement long, des chocs différenciés et des évolutions asymétriques induiront des écarts d'inflation et des déséquilibres extérieurs.

51 L'Homogénéité des préférences se superpose à celle de l'espace. Une zone monétaire comprenant « n » régions est dite optimale si, lors de chocs asymétriques affectant la demande de produits ou l'offre de facteurs d'au moins une région, des procédures d'ajustement automatiques sont mises en œuvre, évitant ainsi des modifications de taux de change nominaux entre régions.



Jusqu'à quel point les pays du Maghreb se conforment-ils avec les critères de ZMO ?

✓ *Les pays du Maghreb respectent-ils le critère de la mobilité du travail et de la flexibilité des prix et des salaires ?*

La jeunesse est la principale caractéristique de la population maghrébine qui peut constituer un facteur de force pour sa stratégie de développement. Ensemble, les trois pays du Maghreb regroupent 71,8 millions d'habitants en 2003. Ces pays ont connu, pendant la période 1997-2003, des moyennes annuelles de croissance de la population considérables (1,5% en Algérie, 1,6% au Maroc, et 1,2 en Tunisie). Pendant la même période, l'Algérie a vu la moyenne annuelle de sa main d'œuvre augmenter de 3,3%, le Maroc de 2,5%, et la Tunisie de 2,3%⁵².

Néanmoins, le potentiel humain des pays du Maghreb semble être mal exploité. A cet égard, la moyenne du taux de chômage dans la zone maghrébine a atteint, en 2001, 18,7 %, moyenne paraissant loin de celle des pays développés 5,9% pendant la même année⁵³. L'Algérie est à cet effet le pays le plus touché par ce phénomène (27,3%). Quant au Maroc et la Tunisie le pourcentage est moins important (12,5%, et 15,0% respectivement)⁵⁴. La moyenne des salaires dans ces trois pays reste encore faible par rapport au niveau des salaires constatés dans les pays développés.

L'analyse de la répartition de la population active occupée par secteurs d'activité, en 2001, révèle que le secteur tertiaire (commerce et services) est celui qui emploie le plus grand nombre de personnes dans les trois pays maghrébins. Cela confirme la nouvelle tendance au tertiaire que prennent ces pays (il emploie plus de 50 % de la population active occupée en Algérie et au Maroc et 44% en Tunisie). Cependant, le secteur secondaire (Industrie, Mines, Energie, Bâtiment & Travaux Publics) occupe la deuxième place en Tunisie et au Maroc avec des taux importants (plus de 33%). Ce taux est seulement de 24% en Algérie. Le secteur primaire (Agriculture, Pêche & Forêts) vient à la troisième position avec une moyenne d'emploi de 18%⁵⁵.

Quant à la mobilité du travail, elle reste très faible dans les trois pays. Par ailleurs, les deux dernières décennies ont assisté à un mouvement important d'émigration (main d'œuvre qualifiée et non qualifiée) vers les pays d'EUROpe occidentale.

Les systèmes de salaire et des prix dans les pays maghrébins souffrent toujours d'une certaine rigidité, cela malgré les efforts de réformes qui ont été entamés en la matière depuis la fin des années 1990.

En un mot, le critère de mobilité de la main d'œuvre ainsi que la flexibilité des salaires et des prix ne semblent pas être satisfaits dans les trois pays du Maghreb.

✓ *Quel est le degré d'ouverture des économies des pays du Maghreb ?*

Les pays du Maghreb ont vécu des changements profonds pendant les années 1990. Ceux-ci, ont débuté avec la décision de conversion à l'économie de marché ; puis avec l'adoption des programmes d'ajustement structurel (PAS) du FMI⁵⁶, dont la libéralisation des marchés commerciaux et financiers représentait une des principales conditionnalités du Fonds ; et enfin, grâce à la signature

52 Chiffres obtenus de la base de données statistiques de la Banque Mondiale (BM).

53 Voir le rapport annuel arabe 2004.

54 Voir dans les annexes le tableau n°3 intitulé : «Population, emploi et taux de chômage dans les pays du Maghreb».

55 Voir dans les annexes le tableau n°4 concernant la répartition de la population active occupée des pays du Maghreb par secteurs d'activité (2001).

56 Le Maroc, la Tunisie et l'Algérie ont respectivement signé leurs premiers programmes d'ajustement structurel avec le FMI en 1980, 1986 et 1989. La Tunisie et l'Algérie ont été alors les derniers à se retourner vers le FMI. Leur tentative fut entravée par des soulèvements sociaux consécutifs au projet de suppression des subventions aux produits de base. Les réformes ont touché plusieurs volets à savoir, la privatisation des entreprises publiques déficitaires ou moins rentables avec un licenciement massif de l'effectif inutile, la réduction des dépenses budgétaires, l'application d'une politique monétaire plus orthodoxe, et surtout la libéralisation des taux d'intérêt, des prix, et des échanges extérieurs.



des accords d'association avec l'UE⁵⁷, vus par certains économistes comme une suite de l'effort de libéralisation entamé après la mise en œuvre des PAS.

Dans ce contexte, les trois pays maghrébins ne représentent que 18,7% de l'ensemble des importations des pays arabes et 13,4% du total de leurs exportations (en 2003)⁵⁸. Ces chiffres ne sont pas vraiment importants, mais restent non négligeables si l'on voit le nombre de pays arabes (22)⁵⁹. La hausse des prix du pétrole ainsi que ceux de certaines matières premières expliquent l'augmentation des importations et des exportations des trois pays. A cet effet, il est à noter que l'Algérie, à l'opposé de ses deux voisins, est le seul pays qui dispose depuis les années 1990 d'une balance commerciale positive grâce à ses exportations pétrolières considérables, mais cet excédent n'a pas été bien exploité en vue de faire sortir le pays de sa crise économique⁶⁰. Par ailleurs, le compte de la balance courante a connu depuis l'an 2000 une nette amélioration en Algérie et en Tunisie. Le constat est inverse au Maroc depuis l'an 2001⁶¹.

En effet, la moyenne d'ouverture commerciale des pays maghrébins pendant l'année 2003 était de 37,17% un peu loin de la moyenne arabe qui dépasse 41%. Ainsi, la Tunisie s'est montrée le pays le plus ouvert au sein de la région avec un pourcentage de 43,1% pendant la même année, dépassant ainsi la moyenne arabe. Cette moyenne d'ouverture, n'est que de 39,0% en Algérie et de 29,4% au Maroc, venant alors en dernière position loin de la Tunisie et l'Algérie⁶².

Nous remarquons à cet effet, un certain effort vers le démantèlement tarifaire au sein de la zone maghrébine (tentative de création d'une zone de libre échange maghrébine sous l'impulsion de l'UMA) ainsi qu'à l'égard de l'extérieur, notamment vis-à-vis de l'UE. L'adhésion des pays du Maghreb à l'OMC, excepté l'Algérie qui est en cours de négociation de son adhésion, a été également accompagnée d'un vaste mouvement de libéralisation dans plusieurs secteurs. Toutefois, cette ouverture, qui était la cause de mobilisation de plusieurs groupes sociaux d'opposition, n'avait pas eu d'effets immédiats sur les économies de ces pays. Au contraire, elle a approfondie leurs crises en l'absence d'une stratégie d'exportation claire et d'un secteur producteur puissant. Notons que jusqu'aujourd'hui le monopole d'importations et/ou d'exportations de certains produits sensibles à l'économie (exportation du pétrole en Algérie par exemple) est maintenu entre les mains de l'Etat.

Le domaine d'investissement n'a pas échappé à cette vague de réformes. A partir de 1993, la Tunisie s'est doté d'un nouveau code d'investissement, venu refondre totalement le système national d'incitation à l'investissement moyennant l'adoption d'un code unique ciblant la promotion des exportations ainsi que l'encouragement du secteur agricole. C'est l'ordonnance du 20 Août 2001 qui réglemente l'investissement en Algérie. Malgré les avantages qu'elle offre aux investisseurs, le

57 Les premières avancées résultant de la mise en œuvre de ces accords sont encore très limitées : seuls la Tunisie (depuis 1996) et le Maroc (depuis 2000) ont entamé leur libéralisation sur les biens industriels. La libéralisation en matière agricole progresse très lentement. Les questions relatives aux services doivent encore être précisées.

58 Voir dans les annexes le tableau n°5 et les graphiques n°6 et 7 relatifs aux commerce extérieur des pays du Maghreb.

59 Par ailleurs, ces pourcentages ne constituent, pendant la même année, que 0,49% des importations mondiales, et 0,55% des exportations mondiales ce qui les laisse marginaux dans le contexte mondial.

60 Selon les statistiques obtenues du Centre National de l'informatique et des statistiques (CNIS) des douanes algérienne, le solde du commerce extérieur de l'Algérie s'est établi à 1,04 milliard de dollars en janvier 2005, contre 1,43 milliard de dollars durant la même période de l'année 2004. Cette diminution de 27,30 % s'explique par la baisse des exportations de près de 3 % et par la hausse des importations qui se sont accrues de 26,06 %. La même source indique que le montant global des importations nationales a atteint 1,548 milliard de dollars durant la période de référence, contre 1,228 milliard de dollars en janvier 2004. Le groupe des biens d'équipement industriels et agricoles occupe toujours le premier rang dans la structure des importations avec une valeur de 674 millions de dollars, soit 43,54 % du volume global des importations du pays. En termes de valeur, les importations de ce groupe se sont accrues de 188 millions de dollars par rapport à janvier 2004, soit une hausse de 38,68 %.

61 Voir dans les annexes le tableau n°6 et le graphique n°8 concernant l'évolution du compte de la balance courante des trois pays maghrébins.

62 Voir dans les annexes le tableau n°7 illustrant l'évolution de l'ouverture commerciale des pays du Maghreb depuis 1983.



bénéfice de ceux-ci n'est pas automatique. L'investisseur est soumis à l'obligation de respect de certaines formalités. Aussi, les activités d'investissement sont gérées soit par un régime général, soit par un régime dérogatoire pour les activités qui représentent un intérêt particulier pour l'économie nationale (énergie, technologie de pointe, protection d'environnement, etc.). Quant au cas du Maroc, la charte d'investissement a prévu des avantages divers, d'ordre fiscal et douanier, en matière d'incitation des étrangers à investir au pays⁶³. Cependant, les mêmes problèmes ont été constatés dans les trois pays maghrébins à savoir la contrainte procédurale (bureaucratie), le manque d'infrastructure, l'accès au foncier industriel, etc. Ces derniers, ont fortement influencé le bon déroulement des réformes engagées.

Aujourd'hui, les pays du Maghreb ne semblent pas être trop attractifs en matière d'IDE par rapport aux pays émergents asiatiques. Les principaux flux sont d'origines EUROpéennes qui s'orientent essentiellement vers des secteurs d'activités précis (énergie en Algérie et au Maroc, tourisme en Tunisie).

Quant à l'ouverture financière, les marchés maghrébins sont jeunes et dépendent de réglementations récentes. Le marché financier algérien est récent, sa taille est encore modeste par rapport à celle des marchés marocain et tunisien, qui sont plus étendus et disposent d'une expérience plus ancienne.

Jusqu'à présent, il s'avère que la zone maghrébine ne répond pas parfaitement au critère d'ouverture économique malgré tous les efforts qui ont été menés en la matière.

✓ *Qu'en est-il du degré de spécialisation des pays du Maghreb ?*

Parmi les principales lacunes desquelles souffrent la plupart des pays arabes, le caractère spécifique de leur structure économique. La majorité des ces derniers dispose d'une ressource naturelle de laquelle ils tirent une grande partie de bénéfice sans que cela ne s'accompagne d'une promotion des autres secteurs d'activité économique. Ce qui laisse à dire que les pays maghrébins tendent plus à être des pays rentiers (hydrocarbures et phosphate, tourisme, entrées de devises liées à l'émigration, voire "rente politique" liée aux aides internationales) que des pays producteurs de richesses.

En analysant la structure économique de ceux-ci, nous trouvons que l'Algérie est un pays là où plus de 90% des recettes du commerce extérieur relèvent de l'exportation du pétrole⁶⁴. L'industrie ne représente que de faibles pourcentages au Maroc et en Tunisie respectivement 29,7% et 28,1% du total de leur PIB. L'Algérie se voit alors plus industrialisée que ses voisins avec un pourcentage de 55,1% pendant la même année 2003. La moyenne de la croissance annuelle dans ce domaine est positive en Algérie et au Maroc, mais connaît un recul inquiétant en Tunisie (notamment entre 2002 et 2003). Aussi, le secteur des services occupe une place majeure dans l'économie tunisienne et marocaine (59,8% et 52,0% respectivement) au moment où il bénéficie de la deuxième position en Algérie (34,7% seulement), en 2003. Son évolution dans les deux premiers pays démontre l'existence d'une certaine stabilité, contrairement en Algérie où l'on a enregistré une légère chute de l'importance de ce domaine entre 2002 et 2003. L'agriculture reste dans les trois pays le secteur le moins rapporteur au PIB national annuellement. Sa contribution varie entre 10 à 18% (10,2% Algérie, 18,3% au Maroc, et 12,1% en Tunisie). Sa croissance annuelle est plus importante en Tunisie et au Maroc (21,5 % et 20,6% respectivement) qu'en Algérie (17,0%) en 2003⁶⁵.

63 Voir dans les annexes le tableau n°12 et le graphique n°14 et n°15 sur l'évolution de l'IDE dans les trois pays du Maghreb.

64 Selon les statistiques obtenues du Centre National de l'informatique et des statistiques (CNIS) des douanes algériennes, les recettes d'hydrocarbures algériennes ont atteint 2,52 Mds de \$US en 2005, contre 2,58 Mds de \$US en janvier 2004, soit une baisse de 2,52 %. A cet effet, les hydrocarbures représentent toujours l'essentiel des ventes nationales vers l'étranger avec 97,11 % du volume global des exportations. Les exportations hors hydrocarbures demeurent marginales, ne représentant que 2,89 % du volume global des exportations avec un montant de 75 millions de dollars.

65 Voir le tableau n°8 montrant la structure de l'économie des pays du Maghreb (en % du PIB).



Par ailleurs, si l'on jette un coup d'œil sur la moyenne annuelle du commerce intra maghrébins de la période 1990-2001, nous découvrons que celle-ci n'a pas dépassé 1,6% du totale de leurs échanges extérieurs en ce qui concerne les importations en provenance du Maghreb et 2% en matière des exportations vers la même zone, au moment où elle atteint 62% concernant les importations provenant de l'UE et 75,2% en matière des exportations destinées à l'EUROpe, premier partenaire de la zone⁶⁶. La Tunisie est alors le pays qui échange plus avec la zone maghrébine (1,9% pour ce qui est des importations et 2,3% pour ce qui des exportations)⁶⁷.

Enfin, nous voyons bien la difficulté que rencontrent les pays du Maghreb (notamment l'Algérie, pays mono exportateur) quant au détachement des activités rentières pour entamer un vrai processus de diversification économique avec toute la qualification qu'il exige et la maîtrise du savoir faire qu'il demande. En bref, les économies maghrébines, telles qu'elles se présentent aujourd'hui, ne sont pas assez diversifiées pour pouvoir facilement adopter des changes fixes et s'intégrer à une zone monétaire.

✓ *Les pays du Maghreb sont-ils intégrés sur le plan financier et fiscal ?*

Sur le plan financier, les pays du Maghreb se voient un peu fragiles. La réforme de leur système financier remonte aux années 1990 dont les résultats n'apparaissent pas clairement aujourd'hui. La création de la bourse d'Algérie est toute récente, elle regroupe un nombre timide d'entreprises. Par ailleurs, en comparaison avec l'Algérie, le marché boursier du Maroc et de la Tunisie sont plus avancés.

La réglementation financière régissant les mouvements de capitaux dans ces pays souffre toujours de quelques lacunes. Elle est soit trop récente pour être parfaitement appliquée soit insuffisante pour répondre à la dynamique de changement qu'impose la mondialisation actuelle.

Quant au domaine fiscal, une grande faille existe dans ce domaine. Les raisons sont diverses à savoir la fraude, le manque du contrôle postérieur et de l'application des sanctions sévères contre ceux qui violent la loi. Le poids de la dette et de son service sont également autant de problèmes qui occupent énormément les pays maghrébins pendant les deux dernières décennies. Le déficit budgétaire en Tunisie a connu un léger approfondissement entre l'année 2002 et 2003 (passage du -3,1% du PIB à -3,2% du PIB). Pendant la même année, la situation budgétaire en Algérie et au Maroc s'est nettement améliorée en passant respectivement du 0,2% à 5,1% du PIB algérien et du -4,3% à -3,8% du PIB marocain. Il apparaît bien que l'Algérie est le seul pays qui dispose d'un surplus budgétaire. Cette amélioration s'explique principalement par la montée des prix du pétrole et des matières premières sur le marché international⁶⁸.

Par ailleurs, dans son rapport annuel de 2004, le Fonds monétaire arabe a classé la Tunisie parmi la deuxième catégorie des pays arabes qui souffre d'un fardeau d'endettement extérieur important (55,7% du total de son PIB de 2003 et 137,2% du total de ses exportations de biens et services au cours de la même année). L'Algérie et le Maroc, selon la même classification, font partie de la première catégorie des pays qui souffrent d'une dette extérieure moins lourde par rapport au total de leur PIB et leurs exportations de biens et services. En ce qui concerne le poids du service de la dette par rapport au total des exportations des biens et services, il est plus important au Maroc (21,5%) qu'en Algérie et en Tunisie (16,7% et 14,9% respectivement)⁶⁹.

Sur le plan régionale, nous pouvons dire que les efforts d'intégration financière et fiscale maghrébine sont timides, pour ne pas dire inexistantes, du fait que le processus de réformes entamé au niveau national demeure toujours inachevé.

66 Voir graphique n°13 intitulé : « Echanges commerciaux intra-maghrébins et entre les pays du Maghreb et l'UE ».

67 Voir le tableau n°9 indiquant la croissance annuelle moyenne de quelques domaines de l'économie des pays du Maghreb.

68 Voir le tableau n°10 et le graphique n°9 résumant la situation budgétaire des pays du maghreb.

69 Voir le tableau n°11 relatif à quelques indicateurs macroéconomiques des pays du Maghreb.



Ce constat nous permet de dire que le critère d'intégration financière et fiscale n'est pas rempli au sein de la zone maghrébine.

✓ *Les pays du Maghreb sont-ils économiquement cohérents ?*

Constitué de trois pays voisins, le monde maghrébin puise essentiellement sa force de l'Algérie considéré comme pays central au sein de la zone. Cela grâce à l'importance de son emplacement et son étendu géographique (2 381 741 km²) ; de sa population (31,8 Millions habitants en 2003) et donc de la taille de son marché ; du montant global de son PIB (66,6Mds de \$US) ; et surtout de ses richesses naturelles (pétrole et gaz notamment). Sur ce plan là, le Maroc vient en deuxième position (30,1 Millions habitants en 2003 ; un PIB de 44,5Mds de \$US, une réserve de phosphate considérable) et se voit sur ce plan là un peu avantage par rapport à la Tunisie.

S'agissant des régimes de changes des Etats maghrébins, ils varient entre le régime de flottement encadré de la monnaie en Algérie et en Tunisie et l'ancrage de la monnaie sur un panier de devises au Maroc.

En ce qui concerne l'Algérie, et conformément à son programme de redressement de l'économie nationale la réforme du marché monétaire a été engagée par les autorités depuis 1988. La réorganisation du marché monétaire qui servait d'appoint aux besoins en liquidités des banques après épuisement des possibilités de refinancement " guichet de réescompte ", a connu des changements notables depuis sa réorganisation de 1989 à ce jour, notamment, avec de nouveaux intervenants⁷⁰. Aussi, après le retour à la stabilité macro financière en 2000, suite au choc externe de 1998/1999, l'évolution macro-économique au cours des années 2001 et 2002 s'est caractérisée par la consolidation de la stabilité macro financière. Les performances financières se sont améliorées en 2003, année qui s'est caractérisée par une solidité marquée de la position financière extérieure conjuguée à un fort taux (6,8%) de croissance économique et une inflation maîtrisée (2,6%). En effet, l'évolution des cours de change du dinar par rapport au dollar US et à l'EURO reflète, dans une large mesure, la conjoncture des marchés de change des principales devises⁷¹. Aussi, l'épargne intérieure brute par rapport au PIB a été estimée en 2003 à 44,8Mds de \$US.

La monnaie du Maroc, le dirham, qui est rattaché à un panier de monnaies, s'est appréciée tant en valeur nominale que réelle sur une longue période. Grâce aux restrictions imposées aux mouvements de capitaux (essentiellement aux sorties de capitaux par des résidents), la banque centrale a préservé une certaine autonomie dans la conduite de la politique monétaire. Du fait d'une politique monétaire généralement prudente, l'inflation, mesurée par l'indice des prix à la consommation, a convergé avec celle observée dans les pays développés. Elle a atteint le taux de 1,3% en 2003. Cependant, le dirham s'est apprécié d'environ 21 % en valeur effective réelle sur la période janvier 1991–mars 2001, essentiellement en raison du poids élevé du dollar EU dans le panier de référence. Cette appréciation, ainsi que l'intégration croissante du Maroc à l'Union EUROpéenne, a poussé la banque centrale à ajuster en avril 2001 la composition du panier de référence en faveur de l'EURO, ce qui a entraîné une dépréciation relativement modérée du taux de change effectif nominal⁷². Dans ce

70 Le nouveau cadre réglementaire instauré par le règlement n° 91-08 du 14 août 1991 portant organisation du marché monétaire et l'instruction n° 33-91 portant application de l'organisation du marché monétaire a fixé les modalités de transaction sur le marché monétaire, les conditions d'accès au marché (autorisation préalable du Conseil de la monnaie et du crédit) et les techniques et procédures d'interventions de la Banque d'Algérie sur le marché monétaire. Une des résultantes, a été le décloisonnement du marché monétaire par son élargissement à d'autres intervenants, notamment les investisseurs institutionnels et les institutions financières non bancaires. Leur nombre est passé de 5 à 17 intervenants.

71 Le cours dinars/dollar s'est situé à 72,6 dinars pour un dollar à fin décembre 2003 contre 78,37 dinars pour un dollar à fin juin 2003 et 79,72 dinars/dollar à fin décembre 2002. Pour ces mêmes fins de période, le cours dinars/EURO était respectivement de 91,26, 89,79 et de 83,45. Voir la note d'information du 8 février 2004 sur la position financière extérieure et situation monétaire de l'Algérie en 2003.

72 Voir le graphique n°12 illustrant les réserves de change des pays du Maghreb.



sens, l'épargne intérieure brute par rapport au PIB a atteint 16,7Mds de \$US, somme faible par rapport à l'Algérie et la Tunisie.

La Tunisie, qui cible de fait le taux de change réel du dinar, enregistre une inflation modérée depuis le milieu des années 90, grâce essentiellement à des politiques budgétaire et monétaire prudentes, et la croissance de son PIB réel a atteint 5 % en moyenne sur la période 1996–2001. A ce propos, l'inflation a été estimée à 2,7% en 2003, tandis que l'épargne intérieure brute par rapport au PIB a touché les 21Mds de \$US. La politique de change a été facilitée par l'absence de chocs notables sur les termes des changes et par la réglementation des capitaux pour les non-résidents. Le tourisme devient de plus en plus important et l'économie est moins dépendante de l'agriculture.

En ce qui concerne la conduite des politiques économiques de chaque pays, nous remarquons un manque d'esprit de coopération et d'action collective afin de tirer le maximum de profit de la conjoncture internationale. La preuve, c'est que les pays maghrébins ont négocié et signé les accords de coopération avec l'EUROpe à des temps différents et en recherchant, avant tout, des finalités nationalistes.

La politique monétaire des pays maghrébins n'échappe pas à la critique. Sur ce plan, on n'a pas vu un vrai effort de coordination des taux de change ou des tentatives de création d'un forum de fixation des grandes lignes visant l'harmonisation des politiques monétaires nationales. De fait, le critère de cohérence économique n'est pas entièrement rempli par les pays du Maghreb

Nous pouvons dire alors que la zone maghrébine ne représente pas, aujourd'hui, une zone monétaire optimale au sens de la théorie des ZMO.

-Pourquoi ce pessimisme quant à l'idée d'une monnaie maghrébine unique ?

La réponse est simple, elle peut se justifier par l'existence de multiples obstacles :

➤ ***La nature prématurée de la proposition*** : L'union monétaire maghrébine ou l'idée d'une monnaie unique maghrébine seraient envisagées comme l'ultime étape du processus d'intégration régionale et devraient être adoptées après le lancement dans une intégration économique plus profonde. Ceci sous entend l'élimination des obstacles liés à la formation d'une zone de libre échange maghrébine, la fin des listes des exceptions au tarif extérieur commun, l'harmonisation des législations et des marchés des capitaux, l'intégration des systèmes financiers, etc..., inexistants ou partiellement réalisés dans les pays du Maghreb.

➤ ***La petite taille de la zone monétaire maghrébine*** : Les membres de cette zone ne disposent pas sur le marché de producteurs locaux nombreux et puissants qui soient capables de forcer les fournisseurs étrangers à fixer leurs prix et à régler leurs transactions en leur monnaie unique. Les autorités monétaires des pays partenaires ne sont pas alors incitées à s'ancrer sur cette même monnaie pour réduire le risque de change et les coûts de transaction sur les marchés financiers qui lui sont liés⁷³.

➤ ***Degrés d'ouverture intra-régionale*** : Nous avons déjà souligné la faiblesse du degré d'ouverture intra régionale des pays maghrébins par rapport à la moyenne arabe ou mondiale. Ce pourcentage reste davantage loin des proportions atteintes par les pays d'EUROpe occidentale. Dans ces conditions, il n'y aurait pas de sens à renoncer à sa souveraineté associée à la perte de sa monnaie⁷⁴.

➤ ***Hétérogénéité des intérêts nationaux*** : Les intérêts de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie sembleraient être différents. Schématiquement, il paraît difficile de rassembler les préoccupations économiques, sociales, et politiques de chacun derrière un objectif commun.

73 Il ne faut pas oublier également que la zone monétaire maghrébine envisagée a dans ce domaine un retard considérable à combler, dû au rôle traditionnel de la finance intermédiée par rapport aux financements de marché. Enfin, la monnaie envisagée est loin de pouvoir constituer une monnaie stabilisatrice pour ses membres, une ancre efficace pour les pays tiers et une monnaie de réserve fiable par rapport au dollar, l'EURO et au yen, qui représente des garanties comparables en matière d'inflation.

74 Le degré d'ouverture peut, en effet, paraître faible, mais reste en constante évolution depuis les années 1990. Cette tendance a de grande chance de continuer dans les prochaines années et laisse penser que ce degré serait supérieur à ce qu'il est actuellement.



➤ **L'individualisme étatique politique et l'absence de l'esprit de coopération économique:** Alors que le reste du monde amorce des mouvements de regroupement dans un contexte de concurrence internationale accrue, les pays du Maghreb continuent de faire face aux défis du monde extérieur de manière individuelle. Ils demeurent jusqu'à présents divisés politiquement, fragiles économiquement et monétairement.

Après ce bref constat, nous pouvons dire qu'il reste beaucoup à faire en matière de coopération monétaire maghrébine.

D'ici là, il faut que ces pays agissent. La question qui se pose alors :

Dans quelle direction devraient-ils aller ? Et quelle place à donner au domaine monétaire face à tous les défis que devraient relever les pays maghrébins ?

-Pour une stratégie économique et monétaire maghrébine viable : Quelles décisions à prendre ?

La question du choix du régime de change optimal pour les pays du Maghreb pose assez de difficultés du fait qu'elle concerne deux partenaires potentiels, les Etats-Unis d'un côté et l'EUROpe de l'autre. Il s'agit également de trancher quant à la problématique : ***qui peut garantir un avenir meilleur et une stabilité durable aux régimes monétaires maghrébins ?***

En effet, les défis de la mondialisation sont divers. Il ne se limitent pas seulement à la création d'une zone monétaire régionale, mais englobent les problèmes de l'ouverture économique, du changement technologique, des actions collectives efficaces, etc. C'est pour cette raison qu'il serait intéressant de s'interroger ainsi :

L'union monétaire devrait-elle constituer la première priorité, par rapport à d'autres, méritant plus d'attention dans la conduite du processus d'intégration maghrébine ?

-Le dollar, l'EURO et la monnaie maghrébine unique : Quel régime de change à adopter ?

Actuellement, la question de l'incompatibilité des régimes de change dans plusieurs pays en développement (PED) constitue le premier obstacle à un ajustement national efficace. La question des « *taux de change d'équilibre* »⁷⁵ ou des « *bons taux de change* » devient alors problématique⁷⁶.

Dans un contexte d'ouverture financière avancée, le choix d'un régime de change est très délicat. La mobilité croissante des capitaux rend difficile la survie de régimes de parité fixes. Néanmoins, laisser totalement la détermination du change aux forces de marché n'est pas viable⁷⁷. Ainsi, diverses options sont à la disposition des pays maghrébins quant à la détermination de l'ancrage nominal de change qui leur convient⁷⁸. Elles peuvent aller des formules rigoureuses à d'autres moins strictes⁷⁹.

75 Il peut être défini comme un « *taux de change effectif réel qui correspond, pour chaque pays, à un niveau souhaitable de balance courante structurelle* ». Pour les investisseurs ce taux devrait représenter l'ancre sur laquelle ils fondent leurs prévisions de long terme. Il est, aussi, d'une importance fondamentale pour les pays qui choisissent un système de change fixe. Voir « *Borowski D., Couharde C., (2000), 'EURO, dollar, yen, pour une approche multilatérale de taux de change d'équilibre', Revue économique, Vol.51, n°3, p.673* ».

76 Nous constatons dans le projet des zones cibles de Williamson une tentative de « *définir pour chaque monnaie son taux de change d'équilibre fondamental (TCEF), défini comme le taux de change réel susceptible de maintenir à moyen terme (au cours du cycle économique) l'activité économique au niveau le plus élevé possible, compte tenu des contraintes d'équilibre interne et externe. Puis est déterminée une marge de fluctuation ou zone-cible autour des TCEF correspondant à la marge d'erreur d'évaluation de celui-ci. Chaque autorité monétaire a alors la charge d'amener et de maintenir le taux de change réel à l'intérieur de la zone* ». Voir « *coll. Repères, La Découverte, 3ème Ed., Paris, pp.74-75* ».

77 Voir dans les annexes le tableau n°13, intitulé « *Les facteurs affectant le choix de l'arrangement adéquat concernant le régime de change* ».

78 Une ancre nominale est une variable nominale dont le niveau ou la variation sont fixés dans le but de favoriser la stabilisation des prix. En principe, différentes variables peuvent servir d'ancre nominale (l'offre de monnaie, les salaires, etc.), mais c'est le taux de change qui fut privilégié. Il s'agit en effet d'une variable facile à observer et significative de l'engagement désinflationniste du pays.

79 Nous citons à titre d'exemple le régime de change fixe traditionnel avec ou sans bandes de fluctuations, parités mobiles (crawling bands) ou bandes de fluctuation mobiles. Toutefois, le choix de l'ancre peut être influencé par des raisons principalement historiques (zone franc), commerciales (panier des monnaies des principaux pays partenaires) ou plutôt financières (dollar).



Trois critères peuvent différencier les types de régimes de change existants. Il s'agit du *degré de rigueur ou de flexibilité de la règle de change* (des changes rigoureusement fixes à ceux purement flottants) ; du *degré de mobilité des capitaux* (de la mobilité nulle à la mobilité parfaite), du *degré de sensibilité des objectifs de la politique monétaire aux contraintes extérieures* (des politiques autonomes aux politiques communes).

Toutefois, il paraît *impossible de combiner* simultanément ces trois critères (les changes fixes, la mobilité parfaite des capitaux et les politiques monétaires indépendantes). On est alors devant le fameux « *triangle d'impossibilité* » du Mundell.⁸⁰

En plus de ce dilemme, les pays du Maghreb doivent trouver une réponse rassurante à leur questionnement : *est-il préférable d'ancrer leur monnaie au dollar, à l'EURO, au deux à la fois (dans un panier de devises), ou bien créer une monnaie régionale unique ?*

Il ne s'agit pas ici d'une *dollarisation intégrale*⁸¹, ni d'une *EUROisation*⁸² des économies du Maghreb, mais de faire en sorte que l'une de ces monnaies soit l'ancrage à laquelle devraient se référer les monnaies maghrébines, *dollarisation ou EUROisation partielles*⁸³.

En effet, l'enjeu de l'abandon de la politique monétaire comme instrument contra-cyclique dans le cadre de cette dollarisation ou EUROisation complète se rapproche de celui de l'union monétaire. La théorie des zones monétaires optimales nous révèle que le principal coût de celles-ci provient de l'impossibilité pour un pays de recourir à une politique monétaire autonome afin de s'ajuster à un choc asymétrique⁸⁴. Dans un contexte de dominance des chocs asymétriques, l'utilisation de la politique monétaire indépendante est, par définition, impossible et l'ajustement passe donc par un ajustement réel (salaire, migration) qui est généralement long et difficile. Si de telles asymétries

80 En effet, les trois grands objectifs du triangle de Mundell ne peuvent pas garantir des régimes monétaires viables. Leur combinaison peut entraîner de multiples formes d'instabilité (risques de système) pour les pays qui les adoptent. C'est ainsi que l'organisation d'une action collective, regroupant à la fois les acteurs publics et privés s'impose. Voir dans les annexes le schéma n°1 intitulé : « Typologie des régimes de change, le triangle de Mundell »

81 La dollarisation intégrale, veut dire l'adoption officielle de la monnaie d'un autre pays pour la totalité des transactions financières, avec l'exception possible des pièces de monnaie. En effet, le terme dollarisation est un raccourci pour désigner l'utilisation par un pays donné de la monnaie d'un autre pays. Ce choix du régime de change, quoiqu'il permet de gagner la confiance des agents économiques nationaux et internationaux envers la monnaie du pays, pose les mêmes problèmes, peu importe que l'on parle de l'utilisation du rand sud-africain par les pays d'Afrique australe ou de l'EURO par les pays d'EUROpe de l'Est. On a vu, depuis les années 90, une vague de dollarisation des économies d'Amérique Latine (l'Equateur, Salvador, et l'Argentine) et même de certains Etats du continent asiatique (cas de la république de Timor de l'Est). Ces pays ont choisi d'abandonner leur monnaie en faveur du dollar américain. D'autres territoires Balkans (Monténégro et Kosovo), ont par ailleurs adopté l'EURO comme principale référence monétaire. Voir" Berg A., Borensztein E., (2000), "Dollarisation intégrale: Avantages et inconvénients", *Fonds monétaire international*, Dossiers Economiques, n°24, Washington, p.2" et «Winkler A., Mazzaferro F., Nerlich C., Thimann C., (2004), "Official Dollarisation / EUROisation : Motives, Features and Policy implications of Current Cases", EUROpean Central Bank, Occasional Paper series, N°11, February 2004, p40».

82 L'EUROisation désigne l'adoption unilatérale de l'EURO ou bien l'adoption de l'EURO à travers des accords monétaires, liant le pays concerné à celui-ci, qui n'atteignent pas parfaitement le sens d'une union monétaire. C'est-à-dire, qui n'impliquent pas la mise en place des institutions monétaires chargées de la fixation conjointe des politiques monétaires. Voir "Schobert f., (2001), «EUROisation: Assessing the loss of seigniorage and the impact on the interest premium», *Working Paper*, University of Frankfurt, p.2".

83 A ce propos, il importe de signaler que la dépendance d'un, ou de plusieurs, pays vis-à-vis d'une monnaie dominante est à la fois avantageux et dangereux pour celui (ou ceux)-ci. Parmi les principaux avantages associés à la tentative de conversion d'une économie à une monnaie puissante nous pouvons citer essentiellement les suivants : 1-la stabilité monétaire interne (inflation proche de celle du pays auquel la monnaie puissante appartient), 2-la hausse du financement international (via la suppression du risque de change) ; et 3-la fin, suite à une dévaluation, de la hausse automatique (en monnaie nationale) des dettes libellés en dollar ou en EURO, selon le cas choisi. Néanmoins, les coûts qui lui sont liés sont variés. Pour Berg et Borensztein (2000), et Edwards (2001), ils peuvent être résumés comme suit : 1-la perte du seigniorage ; 2-la perte de la fonction de prêteur en dernier ressort ; et 3-l'impossibilité de pratiquer une politique monétaire contra-cyclique.

84 Si le choc est symétrique, une politique monétaire adéquate et commune devrait être adoptée par l'union et répondrait, de fait, aux intérêts des membres.



persistent, la pérennité de l'union peut être, *a priori*, compromise. De la même façon⁸⁵, pour un, ou un ensemble de, pays dollarisé ou EUROïsé, un contexte de dominance des chocs asymétriques (respectivement vis à vis des Etats-Unis ou de l'EUROpe) peut remettre en cause le système de dollarisation ou EUROïsation adopté par celui, ou ceux,-ci.

Aussi, les formules d'ancrage à un panier de monnaies ne semblent pas être adéquates avec le cas maghrébin dans la mesure où cela ouvre une grande marge aux autorités face à la tentation de modifier de manière discrétionnaire la composition du panier⁸⁶.

Quant à l'idée d'une *union monétaire maghrébine*, ou d'une *monnaie unique maghrébine*, nous pensons qu'elle demeure, pour le moment, prématurée tant que les critères de ZMO ne sont pas encore satisfaits. Cela ne sous entend aucunement l'impossibilité de mise en oeuvre de ce projet⁸⁷.

Il est bon alors de faire observer que le choix de la monnaie ancre doit prendre en compte un certain nombre de facteurs tels que la structure du commerce extérieur et le degré d'ouverture des économies, mais également les monnaies de paiements utilisés. L'origine des flux de capitaux, à la fois sous forme d'IDE et sous forme d'endettement à long terme, est également un élément-clé du choix de la devise de référence. La structure du commerce extérieur, l'ouverture des économies maghrébines et l'origine des IDE sont autant de facteurs qui plaident pour le choix de l'EURO⁸⁸. La forte polarisation commerciale et financière des pays du Maghreb sur l'EUROpe est renforcée par la très faible intégration régionale de ces pays. Un *ancrage sur l'EURO* pourra aider à stabiliser les prix d'importations. Il faut rappeler en effet le poids des exportations de matières premières libellées en dollars (hydrocarbures pour l'Algérie et phosphates pour le Maroc notamment) qui a justifié pendant longtemps aux yeux des autorités monétaires de ces pays d'inclure cette devise dans leur panier de référence. Deux scénarios sont envisageables : soit la dette est majoritairement libellée en dollars (cas de la Tunisie et de l'Algérie), soit l'EURO prend progressivement une place prépondérante dans l'endettement du Maghreb (cas déjà existant au Maroc). En cas d'ancrage sur l'EURO, une hausse du taux de change de l'EURO vis-à-vis du dollar affecte négativement les recettes d'exportations, mais s'accompagne, dans le premier scénario, d'un allègement de la dette et, dans le second scénario, d'une stabilité de la dette. Si le second scénario l'emporte, l'important déficit commercial plaide néanmoins prioritairement pour une stabilisation des prix d'importations. En effet, le manque à gagner en recettes d'exportations dépend de la part libellée en dollars, part qui peut se réduire avec le développement du rôle international de l'EURO, et il peut être partiellement atténué par un réajustement de parités en cas de surévaluation manifeste des taux de change.

Reste à choisir maintenant le type d'ancrage qui serait le plus compatible avec la situation des pays maghrébins. Serait-il préférable d'opter pour un ancrage nominal ou réel ? Un *ancrage nominal à crémaillère* pourrait s'avérer la formule la mieux adaptée au contexte maghrébin. Cette formule présente l'intérêt de permettre une dépréciation lente de la monnaie nationale de nature à ne pas pénaliser les exportations et sans préjudice du maintien de la rigueur. Dans une phase transitoire de passage à la convertibilité totale et dans un contexte de pays ayant un déficit commercial

85 Remarquons, cependant, que le cadre de l'union monétaire offre une politique monétaire déterminée en commun. Il y a une possibilité d'arbitrage entre les revendications des différents membres. Dans un système de dollarisation, la politique monétaire est entièrement déterminée par les Etats-Unis.

86 Jusqu'à présent le Maroc applique un régime de change basé sur le rattachement à un panier de devises dont la composition est gardée secrète, ce qui lui expose facilement à ce genre de tentations généralement mal appréciées par le marché.

87 A cet effet, les pays maghrébins semblent actuellement s'orienter plus vers la constitution d'une zone EURO en Méditerranée, que vers l'instauration d'une zone monétaire maghrébine.

88 « A titre indicatif, signalons qu'en décembre 1998, sur un échantillon de 48 pays qui avaient fait le choix de pareil régime de change, 21 d'entre eux avaient choisi le dollar comme monnaie d'ancrage ; 15 (les pays africains de la zone-Franc) avaient choisi le Franc français. De facto, ces pays africains de la zone-Franc sont aujourd'hui arrimés à l'EURO. Celui-ci fonctionne donc déjà vis-à-vis d'eux comme un pourvoyeur de stabilité monétaire nécessaire à leur développement économique». Voir « Bassoni M., (2001), « L'EUROpe monétaire et l'EURO : perspectives internationales », *op.cit.*, pp.10-11 ».



considérable (notamment la Tunisie), un tel ancrage prend tout son sens. Le rythme des dévaluations ne doit pas être trop rapide de façon à conserver au système la caractéristique principale d'un ancrage, à savoir la fixité du taux de change, au moins sur certaines périodes courtes. Lors du passage à la convertibilité totale, il peut donc être préférable de démarrer le processus par une dépréciation significative des monnaies maghrébines, de façon à ne pas être contraint par la suite de dévaluer trop fréquemment et de perdre ainsi le bénéfice de l'ancrage.

A ce niveau, la question qui se pose est celle de *la classification des domaines prioritaires pour la promotion rapide de la zone maghrébine.*

-La dimension monétaire est-elle prioritaire dans la politique de développement des pays du Maghreb ?

En attendant que les pays maghrébins se préparent pour une éventuelle intégration monétaire, en se conformant avec les critères proposés par la théorie des ZMO. Il devient nécessaire d'améliorer le processus de stabilisation par le recours à la mise en œuvre rigoureuse des politiques volontaristes afin d'atteindre un ajustement optimal.

Quant au niveau régional, l'objectif d'intégration maghrébine nécessite un effort soutenu et une coopération plus poussée sur les plans commercial, financier et monétaire. A cet effet, les pays maghrébins disposent, outre leur unité culturelle et linguistique, d'importantes potentialités économiques et humaines les prédisposant à assurer un regroupement régional solide et efficace, dans un cadre de mondialisation de plus en plus poussée.

Dans ce sens, il faut chercher une réponse compatible avec leur conjoncture quant à la priorité qu'ils devraient donner aux différentes questions qui les interpellent afin d'atteindre le plus rapidement possible l'objectif de développement soutenable.

De ce fait, la question monétaire devrait-elle être le point de départ de l'intégration des pays maghrébins ?

Nous pensons que les recommandations infra pourraient constituer des éléments de réponse aux principales occupations actuelles des pays du Maghreb.

➤ ***Les pays du Maghreb et la solidarité comme nouveau critère d'optimalité:***

A ce sujet, nous admettons volontiers que les gains associés à l'adoption d'une monnaie unique peuvent disparaître (au moins partiellement) si des parités fixes, plutôt qu'une monnaie unique, sont mises en place (L.A. RICCI, 1997). Néanmoins, la capacité d'une zone monétaire à faire face de manière durable à des chocs asymétriques dépend pour l'essentiel de la solidarité entre ses différents membres. *La solidarité*⁸⁹ devient ainsi la condition nécessaire et suffisante d'optimalité.

De ce fait, tout pays membre d'une zone solidaire est redevable des actes posés par les autres membres, autrement dit de leurs excédents et déficits. Ainsi, pour qu'il y ait monnaie unique entre deux pays (ou pour que le taux de change de leurs monnaies ne se modifie pas), il faut que le déficit de l'un puisse être compensé par l'excédent de l'autre. Et pour ce faire, les deux pays doivent convenir des politiques et d'un mode de gestion de leurs avoirs extérieurs capables de restaurer l'équilibre de leurs balances des paiements (Bourguinat, 1992). La zone monétaire optimale implique donc nécessairement des stabilisateurs, sinon des transferts compensateurs permettant de rééquilibrer les balances de paiements des régions-nations concernées⁹⁰.

⁸⁹ Nous pouvons définir la solidarité comme une communauté de responsabilités et d'intérêts qui traduit un sentiment qui pousse deux économies à se porter assistance. Elle se mesure à l'aptitude d'un pays à accepter le coût de la gestion d'un autre ; le meilleur exemple de solidarité étant celui qui existe entre deux régions d'un même pays.

⁹⁰ Prenons à cet effet l'exemple de deux pays A (Algérie) et B (Maroc ou la Tunisie) appartenant à une même zone monétaire. Le pays A étant producteur de pétrole et le pays B non producteur. Si un choc exogène (tel que le choc pétrolier) se produit en faveur de A et au détriment du B, on



➤ ***Pour une réconciliation politique urgente :***

Le principal blocage vécu dans la zone maghrébine provient du politique. Les maghrébins n'arrivent pas à se détacher de l'héritage politique qui leur pèse très lourd actuellement. Cette lacune devrait constituer le premier obstacle à franchir avant toute tentative de coopération. C'est après l'effacement de tous les conflits politiques existants qu'on peut espérer incarner une confiance réciproque nécessaire à la recherche du compromis quel qu'il soit son coût. Les efforts diplomatiques, le recours aux principes de bon voisinage, de fraternité et du pardon de l'autre, d'inspiration musulmane, sont tant de moyens susceptibles de mener à bonne fin cette tentative de réconciliation politique⁹¹.

➤ ***Pour une réactivation de l'Union du Maghreb arabe (UMA) :***

Il est évident qu'une intégration économique et monétaire ne pourrait pas aller loin tant qu'elle manque d'une institution de pilotage supranationale. A cet effet, la réactivation du rôle de l'UMA pourrait avoir un impact positif sur le processus de coopération économique. Elle serait alors le laboratoire de conception de toutes les politiques régionales, mêmes celles du caractère politique. Ce qui pourrait réduire le comportement individualiste très nocif adopté par les pays, confrontés au problème de l'alternative manquante, pendant les années précédentes. Une telle institutionnalisation, suivie par l'adoption d'objectifs ambitieux, mais raisonnables, et par un cadre juridique adéquat, servirait énormément à la protection simultanée des intérêts des membres entre eux et vis-à-vis de leurs partenaires potentiels.

➤ ***Pour la promotion de l'intégration économique :***

Dans la quatrième phase, les pays maghrébins gagneraient à mobiliser leurs efforts vers la promotion d'un processus d'intégration économique plus profonds. Ils peuvent à cet effet retourner aux principes fondamentaux délaissés dans la convention de création de l'UMA. Il serait préférable davantage de respecter le rythme d'évolution progressif de leur intégration (passage d'une zone de libre échange vers une union douanière, puis vers une marché commun, etc.). Cet objectif ne pourrait voir le jour qu'avec l'existence d'une volonté sérieuse d'intégration suivie par une application rigoureuse des clauses de conventions conclues. L'adoption d'un ensemble de sanctions à l'égard de ceux qui violent les termes de convention pourrait stimuler les membres à ne plus réfléchir à pratiquer le comportement de free rider. Un effort de promotion d'exportations (hors hydrocarbures et produits miniers), d'amélioration des techniques de production, de management d'entreprise, d'innovation technologique, de la mobilité du travail, etc. seront souhaitées grâce aux initiatives unilatérale, bilatérale ou multilatérale en la matière. Durant cette étape transitoire, il serait acceptable que les pays membres fassent recours aux politiques économiques volontaristes de stabilisation (politique monétaire, la politique de change, la politique budgétaire, etc.) afin de se conformer avec les lignes

enregistre les déséquilibres suivants à terme: une appréciation de la balance extérieure, une expansion du revenu national et une inflation dans le pays A ; une dépréciation de la balance extérieure, une contraction du revenu et du chômage dans le pays B. Au total, on se retrouve avec un excédent de la balance de A et un déficit de celle de B, d'une part, de l'inflation en A et du chômage en B, d'autre part. En l'absence de solidarité, il faut procéder à une modification du taux de change en B (dévaluation de la monnaie de B) afin de corriger ces déséquilibres, autrement dit : rééquilibrer les balances des paiements ; et aussi, résoudre les questions d'inflation en A et de chômage en B. En cas de solidarité, tout se passe exactement comme s'il s'agissait de deux régions d'un même pays : le déficit de B est automatiquement compensé par l'excédent de A. Et, à défaut, les deux pays conviennent de définir une nouvelle parité de leurs monnaies. La solidarité est un substitut à la manipulation du taux de change.

91 Il ne faut pas omettre à signaler que même le choix de constituer une union monétaire maghrébine, ou une monnaie unique, est de nature politique avant qu'il soit économique ou historique. Il dépend fortement de la propre volonté des régimes en place à entamer ou rejeter ce type de coopération régionale.



directrices tracés au niveau régional (critères de l'UMA dans notre cas qui se rapprochent des critères de Maastricht EUROpéens⁹²).

➤ ***Pour un renforcement du processus de convergence monétaire et budgétaire au sein de la zone maghrébine:***

Cette cinquième phase pourrait être vue comme un approfondissement des travaux entamés dans les quatre premières étapes. Alors, il serait préférable que les pays maghrébins orientent leurs efforts vers la création de l'environnement nécessaire à la constitution d'une zone monétaire optimale. En plus des critères mentionnés ci-dessus, ils devraient travailler pour atteindre une stabilité monétaire viable ; un taux de chômage tolérable ; et, surtout, une convergence à trois niveaux : nominale (taux d'inflation), réelle (taux de croissance) et enfin, structurelle (qualité de la spécialisation, structure par produit des échanges). Dès que ces critères seront remplis, les pays maghrébins deviendraient prêts à se lancer dans un projet d'union monétaire, voire d'une monnaie maghrébine unique, sérieux⁹³.

➤ ***Pour une nouvelle vision de la coopération Nord/Sud :***

Après avoir amélioré leur *intégration Sud-Sud*, les pays maghrébins peuvent entamer une *intégration Nord-Sud* afin d'approfondir la première et pour bénéficier des avantages que leur offre ce genre de coopération. Cependant, la logique des accords d'association découlés de la conférence de Barcelone présente des risques de nature strictement opposée. On touche ici au problème général que pose le "nouveau régionalisme" pour les pays situés aux marges des formations régionales. Deux types de danger opposés sont à craindre : le *danger de submersion* associé à une participation complète à la régionalisation ; et le *danger du déclin* qui représente un désavantage fonctionnel associé à l'*exclusion* et à la non-participation. En forçant un peu le trait, on peut dire qu'à la forme "*domination-intégration*" dont pourrait être porteuse la régionalisation nord-américaine s'oppose une forme de "*domination-exclusion*" dans le cas EURO-méditerranéen. D'où la nécessité d'encadrer la régionalisation par des constructions institutionnelles permettant de préserver un *certain équilibre* entre les parties prenantes et de tracer une voie acceptable entre les deux écueils de la marginalisation et de la massification⁹⁴. A cet effet, les pays maghrébins gagneraient à tirer le maximum de profits de leur coopération avec le Nord (transferts technologiques, marché EUROpéen plus large, etc.), mais sans sacrifier carrément leur intérêts économiques en raison d'une libéralisation économique de choc qui n'est pas corollaire d'une croissance économique certaine. La recherche de la *dose d'intégration adéquate* serait une démarche importante méritant une attention particulière de la part des pays du Maghreb.

Conclusion : « De la réflexion à l'action...combien les pays du Maghreb doivent-ils attendre encore ? »

Conformément aux résultats de notre étude pratique, l'idée d'une union monétaire maghrébine ne paraît pas une proposition d'implantation immédiate, mais d'un cheminement qui pourrait se concrétiser dans un lointain horizon d'une quinzaine d'années.

92 Ces critères devraient se focaliser essentiellement sur l'harmonisation des politiques macro-économiques, la cohérence des réglementations fiscales et d'investissements, et notamment, le respect de trois plafonds : d'inflation, de déficit nominal du secteur public/PIB, et du déficit courant de la balance des paiements.

93 Ce projet peut être renforcé par la création d'autres structures nécessaires au bon déroulement de l'intégration monétaire et budgétaire à savoir la mise en place d'une banque centrale maghrébine, du fonds structurels de développement et des mesures liées à une union budgétaire et fiscale à l'image du modèle EUROpéen.

94 Kébabdjian G., (2002), "Économie politique du régionalisme : le cas EURO-méditerranéen", *op.cit.*



En effet, les défis à relever ainsi que les risques à courir par les pays du Maghreb seront majeurs dès qu'on se rappelle du temps qu'a pris l'intégration monétaire EUROpéenne (près de quatre décennies) pour atteindre son stade d'évolution actuel.

Nous avons vu alors comment les divers critères proposés par la théorie des ZMO sont peu respectés. Ce constat nous a laissé à dire que la zone monétaire maghrébine telle qu'elle se présente aujourd'hui n'apparaît pas comme une zone monétaire optimale. Des modifications et des aménagements multidimensionnels sont donc nécessaires, voire pressants, si les Etats du Maghreb veulent sortir de leur cercle vicieux.

Néanmoins, nous pouvons dire qu'il ne faut pas être trop pessimiste quant au projet d'une union monétaire maghrébine. Ce que nous enseigne la théorie peut être démenti par la pratique. Ainsi, si l'hétérogénéité des intérêts nationaux des pays du Maghreb est considérable, elle ne devrait pas remettre en cause la possibilité d'une union monétaire maghrébine. Et l'exemple de l'union EUROpéenne est illustrant à cet effet⁹⁵.

En effet, il est temps de penser à mettre en œuvre urgemment des objectifs de coordination et d'intégration économique, monétaire, financière, politique et diplomatique au sein de la zone maghrébine. Cela nécessiterait certainement la présence d'une forte volonté de conciliation des intérêts des pays membres. A cet égard, il serait plus simple de gérer l'intégration des trois pays maghrébins que celle, par exemple, de vingt deux pays de la Ligue des pays arabes⁹⁶.

En attendant, les pays du Maghreb gagneraient à arrimer leurs monnaies à l'EURO. Dans ce cadre, le point de vue des pays maghrébins sur la question de l'ancrage reste fortement marqué par le déséquilibre profond des relations entre l'UE et le Maghreb et par les difficultés que le processus de libéralisation en cours engendre. Du point de vue de l'UE, l'ancrage des monnaies maghrébines à l'EURO permettrait de valoriser la fonction de réserve internationale de la devise EUROpéenne et de participer de manière décisive à sa diffusion. En outre, la référence à l'EURO renforcerait le caractère irréversible de l'ancrage du Maghreb à l'espace économique EUROpéen.

Enfin, il reste difficile de déterminer définitivement quel pourrait être le cheminement monétaire que vont suivre les pays du Maghreb. Une chose est claire, c'est que leur système monétaire actuel devrait changer s'ils ne veulent pas assumer, tout seuls, le fardeau de la mondialisation.

Qu'attendent-ils alors pour passer à l'action ?

95 La plupart des analyses traitant le cas EUROpéen affirment que Maastricht est le résultat d'un compromis entre l'intérêt de la France de partager les décisions économiques sur l'EUROpe avec l'Allemagne et l'intérêt de l'Allemagne de donner un signal clair à ses partenaires que l'union n'impliquerait pas un retour de l'ancien expansionnisme germanique. A cela, s'ajoute le désir des pays méditerranéens (Italie, Espagne et Portugal), de bénéficier de l'importation de la crédibilité. Une telle hétérogénéité n'a pas imputé l'EUROpe de la création de sa monnaie unique.

96 Ainsi, l'UMA révisée, pourrait constituer le noyau dur pour une intégration arabe élargie, tant que les pays adhérents se conformeront avec les critères de convergence fixés préalablement dans la charte de l'Union.